



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013

Terre-en-vue ASBL & SCRL FS



SOMMAIRE

– Introduction	3	– III LA CONSTITUTION DE LA FONDATION	31
– Historique	4	1. Missions spécifiques	31
– I LES ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION	7	2. Quelques défis	31
1. Missions spécifiques	7	3. Projet de statuts	32
2. Conseil d'administration	7	4. Plan financier	32
2.1. Composition	7	– IV LES ACTIVITÉS DU MOUVEMENT	33
2.2. Fonctionnement	9	1. Développement & structuration	33
2.3. Responsabilités	9	– La vie de l'équipe permanente	33
3. Accompagnement de projets	9	– La vie des conseils d'administration	34
– Wavreille – Ferme Marion	9	– Les forums	34
– Rotheux – Ferme Larock	10	– Les groupes de travail	34
– Saint-Gérard – Fermes des frères Jacquemart	11	– Les groupes locaux	35
– Bourdon - Ferme Renaud	12	2. Le réseau	36
– Domaine de Graux	14	– Réseau associatif belge	36
– Montagne Saint-Pierre	15	– Réseau européen	38
– Buissonville - Émile et Camille	16	3. La communication	41
– Anderlecht – Laurent Hulbosch	16	– Ambassadeurs	41
– Le Jardin est ouvert	17	– Représentations	42
– Soignies – Yannick Hostie et Yannick Bette	18	– Site internet	46
– Redu – Ferme Delfosse	19	– Autres outils de communication	47
– Villers-le-Bouillet – Cédric Saccone	20	– Présence dans les médias	47
– La Ferme de Bracht	21	4. Plaidoyer	48
– Le Domaine de Emsens à Hemptinne	21	5. Recherche et développement	49
– Bierleux-Haut – Chante Terre	21	– Outils juridiques – contrat de mise à disposition	49
– Les Habitat Groupés	21	– Outils d'accompagnement des projets	54
– La Ferme Dôrloû	22	– Les indicateurs de suivi des projets ..	56
4. Membres	23	Conclusion	58
5. Situation financière	23	Liste des annexes	58
– II LES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATIVE	24		
1. Fondateurs	24		
2. Missions spécifiques	24		
3. Conseil d'administration	25		
3.1. Composition	25		
3.2. Fonctionnement	26		
3.3. Responsabilités	26		
4. Principes d'acquisition et acquisitions	26		
5. Coopérateurs	27		
6. Situation financière	29		
7. Rapport social	30		

— Introduction

Le mouvement Terre-en-vue a pour objectif ultime de rendre aux terres agricoles leur statut de «terres nourricières» et de «biens communs»¹ et de les protéger à long terme de la spéculation et de la pollution des sols. Il vise à faciliter l'accès à la terre agricole pour de nouveaux projets et à pérenniser des projets existants. Le mouvement Terre-en-vue est aussi un espace d'échange et de création de liens entre agriculteurs et concitoyens.

Pour tenter d'atteindre ce but, le mouvement est actuellement composé de deux structures juridiques:

- une **asbl**, outil d'animation du mouvement, qui prend en charge l'accompagnement de projets, la création d'un réseau citoyen et associatif autour de la problématique de l'accès à la terre agricole et le développement d'une expertise et d'un plaidoyer pour faciliter l'accès à la terre.
- une **coopérative à finalité sociale**, outil financier du mouvement, qui rassemble l'épargne citoyenne pour permettre l'acquisition d'unités agricoles et leur mise à disposition d'agriculteurs engagés dans un mode de production durable, en vue de produire une alimentation saine et respectueuse de la terre, distribuée en circuit court, dans le cadre d'une économie locale.

Il était nécessaire de créer différentes structures juridiques pour distinguer les patrimoines: l'épargne citoyenne sert exclusivement à acquérir des terres agricoles via la coopérative, tandis que l'ASBL, qui emploie l'équipe professionnelle permanente du mouvement, est financée par les pouvoirs publics, les donations et les ventes de services. Une **fondation (d'utilité publique)** viendra bientôt s'ajouter pour accueillir les dons et legs d'argent et de terres agricoles. La constitution de cette troisième structure juridique est prévue pour cette année 2014.

Étant donné les liens étroits entre les trois structures, nous avons choisi de rédiger un rapport d'activités commun, afin d'éviter des répétitions inutiles. Ce rapport est donc constitué de quatre parties: une partie spécifique à l'ASBL intitulée «Activités de l'ASBL», une partie spécifique à la coopérative intitulée «Activités de la coopérative», une partie spécifique à la fondation intitulée «Constitution de la fondation» et une partie commune aux trois structures, intitulée «Activités du mouvement». Le tout est précédé de l'histoire de notre mouvement.

1 Tel que défini par Elinor Ostrom dans son livre «La gestion des biens communs» (1995, prix Nobel de l'Économie 2009): «système de ressource suffisamment important pour qu'il soit coûteux (mais pas impossible) d'exclure ses bénéficiaires potentiels de l'accès aux bénéfices liés à son utilisation.» Voir aussi «The Silent Revolution» de Tine De Moor (2008).

— Historique

Nous tenons à reprendre l'historique du mouvement dans chaque rapport d'activités. Sans ces étapes et petits pas, nous ne serions pas là où nous sommes aujourd'hui. Nous remercions chacune des personnes qui a permis à Terre-en-vue de devenir un réel mouvement citoyen.

Le **15 février 2011**, un groupe de «motivés» se retrouve autour d'une table à Crédal ASBL pour creuser le projet de créer des outils pour faciliter l'accès à la terre en Belgique. Le modèle de Terre de liens en France est une source d'inspiration importante. Le groupe se baptise «groupe dynamo» et se réunit plusieurs fois. Bien conscient de l'ampleur du défi, le groupe dynamo décide de se connecter à un groupe plus large, composé de citoyens et d'agriculteurs.

Le **6 mai 2011**, le groupe dynamo accueille plus de 60 personnes qui veulent participer à la mise en place du projet. Ce groupe se nomme "Forum". Cécile Dubard de Terre de Liens France est invitée pour témoigner de l'évolution du mouvement en France. Nous nous sentons inspirés.

Le **22 juin 2011**, le Forum se penche sur un texte de vision et un schéma d'analyse pour l'accompagnement de projets locaux. Pendant l'été, le groupe dynamo continue ses recherches et intègre ce qu'il a appris lors des forums dans une proposition de statuts. Le **21 septembre 2011** le Forum donne son avis sur cette proposition lors d'une après-midi de travail collectif.

L'asbl Terre-en-vue verra le jour lors de l'assemblée générale constitutive le **19 octobre 2011** à Bruxelles (The HUB, 37 Rue du Prince Royal, 1050 Ixelles). Le nom «Terre-en-vue» est choisi, les statuts approuvés et le conseil d'administration constitué.

Au sein du groupe dynamo, certaines personnes se libèrent (en partie) de leurs engagements professionnels tandis que d'autres personnes parviennent à convaincre leurs patrons d'intégrer le projet dans leurs missions professionnelles. D'autres encore soutiennent le projet avec leurs compétences et expériences. La première mission que se donne l'ASBL consiste à doter le mouvement de son outil financier, à savoir la société coopérative, pour pouvoir rassembler les fonds nécessaires aux acquisitions permettant l'accès à la terre nourricière.

Dès les premier mois, le groupe dynamo met en place un fonctionnement efficace qu'il surnomme "la respiration". Il s'agit du processus d'aller-retour entre un groupe chargé d'un dossier et un cercle plus large permettant de prendre du recul sur le dossier. Ainsi, le groupe dynamo s'inspire des discussions d'un forum pour préparer des documents qu'il soumet ensuite au Forum pour l'améliorer et ainsi de suite jusqu'à ce que le document soit mûr.

Le **11 février 2012**, le groupe dynamo invite le Forum pour une journée de travail sur la création d'une société coopérative. Les discussions enrichissent le groupe dynamo et donnent une orientation claire pour la rédaction du projet de statuts de la coopérative foncière. Le groupe dynamo intègre les visions exprimées lors de cette journée pour préparer une proposition qui sera exposée lors d'un week-end de travail à Braives.

Le week-end des **3 & 4 mars 2012** devient un week-end magique qui nous montre la force de l'intelligence collective. 72 personnes participent à l'écriture des statuts de la société coopérative «Terre-en-vue». Les textes s'améliorent au fil du week-end, ce qui permet au groupe dynamo de proposer la date de concrétisation de la première mission de l'asbl: la création de la coopérative Terre-en-vue.

Le **21 mars**, au début du printemps (à l'époque où les saisons existaient encore) de l'année 2012, année européenne des coopératives, 15 associations se regroupent au Mundo N (rue Nanon 98 à 5000 Namur) pour signer les statuts de la coopérative Terre-en-vue SCRL.² Ce moment clé est rapidement suivi d'une autre date importante: la signature du premier acte d'achat à Wavreille, le **25 avril 2012**³.

Afin d'assurer une bonne cohérence dans le mouvement, le groupe dynamo reprend les différents documents créés lors des forums précédents et propose un texte de vision (projet de charte) qui est débattu et amendé lors du forum du **29 mai 2012**. Les modes de gouvernance, les pistes d'action et de financement sont également abordés. Les discussions servent de base pour l'écriture du premier dossier de demande de subsides.

Afin de donner plus de stabilité au mouvement, nous décidons de répondre à un appel à projets qui finance l'économie sociale. Le financement entre parfaitement dans la mission de Terre-en-vue. Nous déposons le dossier début **juillet 2012** et recevons la réponse **fin janvier 2013**. Le budget nous permettra d'engager trois équivalents temps plein (ETP) de janvier à septembre 2013.

Le mois de **septembre 2012** voit le rassemblement d'un groupe de coopérateurs potentiels de notre deuxième projet situé à Rotheux, autour de la ferme Larock. Et la vie du mouvement se poursuit, avec le lancement de groupes de travail, la création du site internet, l'accompagnement de projets, les représentations, le réseautage, le développement et partage d'expériences... dont nous vous invitons à découvrir les détails au fil des pages.

2013 s'est globalement présentée dans une belle continuité avec l'année précédente. Tel un être vivant, Terre-en-vue a vu les différentes parties de son corps prendre plus de forme et de dextérité. Quelques grandes tendances seront citées ci-dessous et développées dans ce rapport.

2013, c'est d'abord une belle avancée au niveau des **projets**: une deuxième année d'acquisitions et une bonne dizaine de projets accompagnés. Les premières terres de la ferme Larock à Rotheux sont acquises en mars 2013 et des terres supplémentaires sont achetées à Wavreille en septembre 2013 pour soutenir la ferme Marion. Un troisième projet d'acquisition est prévu pour mars 2014 en soutien à la ferme Renaud à Bourdon. D'autres projets sont accompagnés, soit en vue d'une acquisition (e.a. les fermes des frères Jacquemart), soit en vue d'une mise à disposition de terres par des propriétaires privés (e.a. le Domaine de Graux) ou publics (e.a. la Montagne Saint Pierre). Nous pensons en effet qu'il est important d'avancer sur ces deux niveaux (via les acquisitions et via la collaboration avec d'autres propriétaires), afin de réaliser le but final de protection des terres nourricières et de facilitation de l'accès. En 2013, nous avons également constaté une volonté politique de créer des outils tels que la banque foncière wallonne, qui pourraient devenir complémentaires à notre mouvement. Nous espérons que d'autres initiatives en ce sens se concrétiseront bientôt.

L'année 2013 fut aussi l'année où le **conseil d'administration** de l'asbl et celui de la coopérative ont décidé d'organiser leurs réunions en commun, afin de renforcer l'unité du mouvement. L'organisation de «mises au vert» régulières nous a permis de traiter plus en profondeur certains sujets comme la structuration du mouvement et la servitude environnementale.

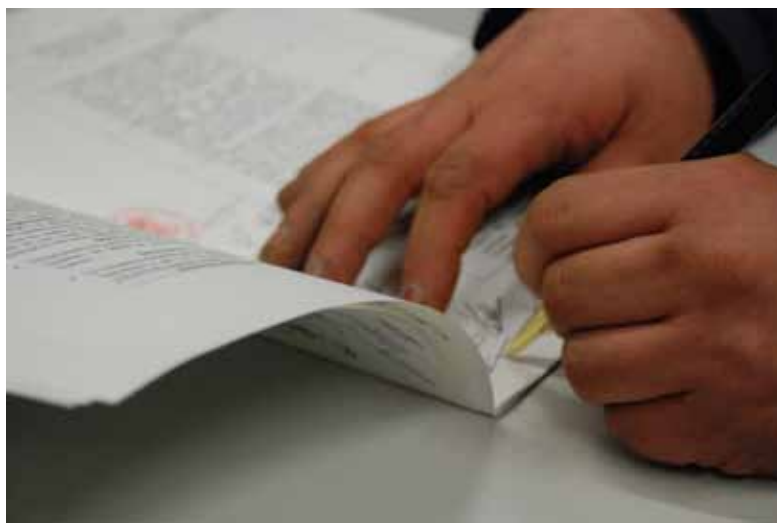
² Voir la partie coopérative pour la liste des fondateurs.

³ Voir les détails ci-dessous.

Ces consolidations coïncident avec la mise en place d'une **équipe professionnelle** de trois permanents au service du mouvement à partir de début 2013 (Zoé Gallez, François Leboutte et Maarten Roels), grâce à un premier soutien financier provenant du niveau fédéral (Ministère d'intégration sociale). La recherche de financements complémentaires pour pérenniser l'équipe en place a été fructueuse, avec le soutien du Ministère wallon du développement durable pour au moins une année supplémentaire, jusqu'en décembre 2014. Nous sommes donc rassurés de pouvoir continuer à construire le mouvement et à accompagner les projets de manière professionnelle.

Les **groupes locaux** qui entourent les projets et la **formation des ambassadeurs** contribuent à cette construction de manière particulièrement encourageante et instructive, permettant un riche échange entre l'équipe et les volontaires du mouvement, par le transfert de connaissances et d'expériences, ainsi que la création et la consolidation des projets. Cette dynamique contribue également au développement de nouveaux outils d'éducation permanente, de communication et de gouvernance.

L'année 2013, c'est aussi une belle **visibilité** pour Terre-en-vue et ses projets dans les médias. Articles de presse, débats radiophoniques ou télévisés, reportages et documentaires ont contribué à faire connaître le mouvement, avec des retours souvent très positifs. Terre-en-vue a également été invité par une diversité d'acteurs pour exposer la démarche: de nos associations fondatrices aux écoles d'agriculture, en passant par les jeunes écolos de Mons, la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA) ou le réseau wallon de développement rural (RWDR). Ces interventions ont été réalisées avec la participation des administrateurs, des agriculteurs et des ambassadeurs, afin d'impliquer au maximum tous les membres du mouvement.



— I LES ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

1. Missions spécifiques

Statutairement, la mission de base de l'ASBL Terre-en-vue consiste à :

- faciliter l'accès à la terre, en vue d'aider les agriculteurs à s'installer et à développer avec les citoyens, des projets agroécologiques
- soutenir l'agriculture paysanne et la souveraineté alimentaire telles que définies par la Via Campesina
- encourager des modes de production assurant la fertilité des terres nourricières à long terme
- soutenir des projets socialement, écologiquement et économiquement soutenables et pérennes: des projets qui vivifient le sol, respectent les paysages et l'équilibre des écosystèmes
- protéger la terre, considérée comme un bien commun dont nous sommes tous responsables. (cf. les statuts de l'ASBL)

Concrètement, elle s'est donné quatre missions de base:

- 1 – l'accompagnement de projets locaux
- 2 – l'animation d'un réseau citoyen et associatif
- 3 – le développement d'un plaidoyer concernant l'accès à la terre et
- 4 – le développement et le partage d'idées et d'expériences.

Le premier point ne concerne que l'asbl⁴. La coopérative prend le relais en cas d'acquisition⁵. Les trois autres points sont pris en charge par l'asbl mais concernent l'entière responsabilité du mouvement.⁶

2. Conseil d'administration

2.1. Composition

Depuis avril 2013, le conseil d'administration de l'ASBL est composé de: Jérôme Rassart, Thomas Lauwers, Thibaut Goret, Lison Hellebaut, Thérèse De Vriendt et Vanessa Martin. Stéphanie Skupiewski a été contrainte de présenter sa démission en novembre 2013, faute de temps à pouvoir consacrer au mouvement. Nous la remercions pour l'engagement dont elle a témoigné et nous lui souhaitons une bonne continuation dans ses projets.

Les membres du conseil d'administration sont particulièrement engagés et très présents pour accompagner l'équipe de permanents. Cette année 2013 a été une véritable réussite dans la construction d'un esprit collectif permettant d'appréhender les questions délicates relatives à l'accès à la terre de manière sereine et constructive.

Voici une présentation personnelle de chacun des membres:



Jérôme Rassart (Agronome)
Conseiller Crédal ASBL

«Terre-en-vue touche un sujet essentiel qui est l'accès aux terres et donc à l'alimentation mais c'est aussi une innovation sociale passionnante»

4 Voir le titre I, «Activités de l'ASBL».

5 Voir le titre II, «Activités de la coopérative».

6 Voir le titre III, «Activités du mouvement».



Thomas Lauwers (Agronome)

Formateur / Maraîcher Chante Terre (Chevron - Stoumont)

«Je considère Terre-en-vue comme une expérience humaine, d'économie inter-associative, très importante pour favoriser la transition agroécologique des systèmes alimentaires dans ce pays. La gouvernance horizontale et la transparence semblent être des conditions sine qua non de réussite d'un tel projet, même si elles freinent un peu le processus»



Lison Hellebaut (Ingénieur Agronome)

Chargée de Projet à l'IBGE

«Préoccupée par la tournure que prend le paysage agricole, par nos modes de production alimentaire, par l'état de l'environnement, mais séduite par l'énergie et le potentiel d'action de Terre-en-vue et motivée pour redonner à la terre son statut de bien commun.»



Vanessa Martin (Agricultrice)

Chargée de Projet / Formatrice à la FUGEA

«Accroche ta charrue à une étoile pour que ton sillon soit droit»



Thérèse De Vriendt (Comptable)

Gestionnaire ASBL Pirouettes

«Ce qui me motive dans Terre-en-vue? Participer à l'esprit du Mouvement de la Décroissance Heureuse: vivre simplement en produisant soi-même ou via une association de personnes solidaires qui ont un but et un intérêt commun (produire proprement et efficacement et écouler), une bonne partie de ce que l'on consomme et garder du temps et de l'argent pour faire des choses essentielles autour de soi: s'occuper du bonheur des gens qui nous entourent, nos enfants, nos vieux parents, nos voisins en difficultés. Terre-en-vue, c'est aussi assurer la sécurité alimentaire de notre pays dans le futur; aider ceux qui veulent travailler dans un autre but que celui de faire un maximum d'argent pour le dépenser bêtement à des choses inutiles, ceux qui veulent travailler dans le respect de la terre, de la nature et de la vie des animaux, des liens sociaux, de la santé et du bonheur des être humains et attirer l'attention de mes enfants sur le projet de cette association et mettre mes connaissances à disposition d'un projet qui a du sens.»



Thibaut Goret (Agronome)

Chargé de projet Natagora

«Les questions d'accès à la terre et de souveraineté alimentaire sont absolument cruciales partout dans le monde aujourd'hui... depuis de nombreuses années, je m'y intéresse et je suis très heureux de pouvoir m'investir dans le mouvement Terre-en-vue qui offre de nouveaux outils pour trouver des solutions concrètes en Wallonie.»

2.2. Fonctionnement

Le conseil d'administration de l'asbl se réunit en même temps que celui de la coopérative. Les réunions ont lieu une fois par mois, à des dates et lieux variables. Les membres de l'équipe sont invités permanents. Nous tentons de faire tourner les rôles (gardien du temps, prise de note, modération...) et d'appliquer les principes de l'intelligence collective (sociocratie et communication non-violente). En 2013, nous avons également organisé 2 «mises au vert» (journées de rencontres et de travail), afin de disposer de davantage de temps pour construire le mouvement.

2.3. Responsabilités

Le conseil d'administration est responsable de la bonne gestion de l'association. Concrètement, il coordonne et assure la cohérence des différentes actions et principalement:

- l'accompagnement de projets
- le développement du mouvement
- le développement du réseau
- la construction du plaidoyer
- la représentation du mouvement
- le développement de l'expertise
- la recherche de financement.

3. Accompagnement de projets

Les projets locaux forment les racines du mouvement, des racines qui ancrent les idées dans le réel, des racines qui ont le potentiel de devenir bientôt des arbres⁷. Ce sont les projets locaux qui donnent l'impulsion et qui continuent à orienter le mouvement. Nos premières années sont clairement expérimentales. Nous développons petit à petit des outils⁸, qui s'adaptent au fur et à mesure que nous les utilisons. Nous empruntons un chemin d'apprentissage qui est loin d'être terminé.

– Wavreille – Ferme Marion

Référent équipe: Zoé Gallez

Référent CA: Louis Lange, Vanessa Martin et Thibaut Goret.

2013 a encore été une année fructueuse pour le groupe local entourant la ferme Marion à Wavreille. Avec son dynamisme devenu bientôt légendaire, le groupe local a réuni une nouvelle somme de 18.044€ pour soutenir Claudie et Katia dans l'acquisition d'une parcelle de terres d'une contenance de 2ha 86 ares appartenant à la maman de Claudie, qui pour des raisons de santé, avait quelques besoins financiers pressants.

Au 31 décembre 2013, le groupe local comptait 38 coopérateurs et avait réuni 70.700 euros pour continuer à soutenir le développement de la ferme Marion et pour faciliter l'accès à la terre et protéger les terres agricoles dans la région de Rochefort-Marche-Nassogne. Cette nouvelle acquisition a permis au couple Marion de sécuriser leur accès à la terre et de croire de plus en plus dans leur projet de ferme. Kathia suit à présent une formation pour pouvoir bientôt ouvrir un atelier de découpe de viande et une boucherie à la ferme et Claudie peut investir dans la construction d'une nouvelle étable pour accueillir le cheptel.

L'acquisition a également été l'occasion pour le mouvement d'introduire pour la première fois dans un acte de propriété, une «servitude environnementale» permettant de protéger les services écosystémiques générés par nos agriculteurs, au bénéfice de toute la communauté (voir chapitre concernant la servitude environnementale).

Par ailleurs, certains membres du groupe local ont participé à la formation des ambassadeurs organisée à Namur en juin 2013 et ont contribué à représenter Terre-en-vue lors de différents événements tels que: la petite foire de Libramont en juillet, le salon Valériane à Namur en septembre, la soirée Pierre Rabhi à Rochefort en octobre, les différents marchés fermiers organisés par Colibri-Famennes...

Enfin, le groupe local a contribué au lancement de la dynamique autour de la ferme Renaud par un partage d'expérience, notamment lors de la journée de présentation du projet le 24 novembre. Il s'intéresse actuellement à d'autres projets dans la région (Émile et Camille notamment).

⁷ Voir le projet de site internet.

⁸ Voir le point «Recherche et développement» en fin de rapport.

— Rotheux – Ferme Larock

Référent équipe: Zoé; Référent CA: Thomas Lauwers

L'année 2013 restera très importante pour la ferme Larock et la dynamique Terre-en-vue qui y est associée, puisque qu'elle voit la signature du premier achat de terres, 2 parcelles d'une contenance totale de 80 ares, pour le prix total de 23.000€, somme réunie par une soixantaine de coopérateurs.

Le groupe local lance petit à petit la dynamique et voudrait se structurer de mieux en mieux en 2014. Le principal souci rencontré est la diversité des personnes présentes lors des réunions et la difficulté d'identifier un noyau porteur. Mais l'enthousiasme est toujours présent et au 31 décembre 2013, le groupe local comptait 75 coopérateurs et avait réuni 38.200 euros pour continuer à soutenir le développement de la ferme Larock.

Le projet de ferme tente également de se structurer de mieux en mieux autour du pôle «élevage» mené par Louis Larock et du pôle «maraichage» mené par Peter et Aurore, les deux pôles étant toujours aussi bien entourés par la communauté présente à la ferme.

Le groupe local a aussi participé à une formation d'ambassadeurs en juillet, avec quinze participant-e-s, qui ont ensuite représenté le mouvement Terre-en-vue notamment à la petite foire de Libramont, au festival TempoColor en septembre, au forum annonçant la ceinture alimen-terre liégeoise et lors d'une soirée organisée par l'asbl Barricade en novembre.

N.B. Le projet de ceinture alimen-terre liégeoise (CATL) rassemble de nombreux acteurs citoyens, économiques et culturels (tant privés et publics), et vise à transformer en profondeur le système alimentaire, à renforcer l'autonomie alimentaire et à favoriser l'accès à une nourriture saine, propre, juste et accessible dans la région liégeoise et. Le projet a vu la constitution d'un groupe spécialisé sur le foncier, qui pourrait à terme, devenir une antenne de Terre-en-vue dans la région.



— Saint-Gérard – Fermes des frères Jacquemart

Référent équipe: Maarten; Référents CA: Thibaut Goret et Jérôme Rassart

À Saint-Gérard se trouvent deux fermes «phénoménales» pour utiliser un terme cher à l'un des deux frères. Il y a la Ferme de la Sarthe et la Ferme Jacquemart, initiées par les deux frères Damien et David Jacquemart. Pour la facilité, nous parlerons ci-dessous des «Fermes des frères Jacquemart.»

Les frères décrivent les fermes ainsi:

«L'exploitation se base sur les principes de la biodynamie. L'agriculture biodynamique repose sur deux principes fondamentaux: d'abord, elle n'autorise aucun produit chimique, comme l'agriculture biologique dont elle fait partie. Mais elle se distingue de cette der-

nière par son refus de tout apport extérieur, même les engrais biologiques. Des engrais verts tels que la moutarde, la phacélie, ainsi que le fumier des animaux composté suffisent à enrichir le sol. Des préparations à base de plantes, préparées et dynamisées à la ferme, sont également utilisées. À cela s'ajoute un autre principe: la terre fait partie du cosmos et les planètes exercent une influence les unes sur les autres (comme la lune influence les marées). C'est pourquoi, les agriculteurs biodynamistes se réfèrent à un calendrier planétaire qui leur indique les jours favorables pour semer des racines, récolter des céréales, etc.»

Comme le rapport d'activité précédent l'indiquait, une visite à la ferme est organisée en 2012 pour récolter les premières informations. Ce n'est qu'en juin 2013 que nous organiserons une réunion d'information, à la demande de la ferme. Une mobilisation se justifie suite au décès d'une des propriétaires des terres que Damien et David occupent. Plus ou moins 50 personnes se présentent à la réunion et les agriculteurs voisins sont également présents. Damien explique qu'il occupe 6 ha qui appartenaient à la barone, ce qui représente un cinquième de la superficie totale exploitée (30ha) et David 9ha, ce qui correspond à un quart de la superficie totale exploitée (34ha). En plus, les deux agriculteurs utilisent également des terres appartenant au frère de la barone. Au total, Damien dépend pour la moitié des terres de la famille Fallon et David pour un tiers.



Une des héritières de la barone est également présente à la réunion. Elle nous explique que sa tante n'avait pas d'enfants et que ce sont donc ses 20 neveux et nièces qui vont hériter des terres. Elles seront probablement mises en vente (toutes ou une partie d'entre elles), mais pas avant 2 ans. Il n'est pas encore clair à quel prix les hectares seront vendus, tout cela reste à définir. Ceci nous donne un peu de temps pour s'organiser, mais nous apprenons dans chaque projet l'importance de ce temps qui passe toujours plus vite que nous le croyons.

Un mois plus tard, le 16 juillet nous avons organisé une deuxième réunion. Cette fois-ci, le but était de mettre en place un groupe noyau qui porte l'action locale. Onze personnes de différents horizons se présentent avec une bonne dose d'enthousiasme et plein de compétences. Nous fixons les objectifs et gardons le contact. Durant la deuxième partie de 2013, nous donnons plus de priorité au développement des outils d'accompagnement, de gestion, de gouvernance et de liens juridiques. En novembre 2013, nous retournons à la ferme pour une mise au vert. Après l'assemblée générale de 2014, nous reprendrons contact avec le noyau du groupe local pour redémarrer la dynamique. Nous prendrons également contact avec la famille des propriétaires si le souhait d'une rencontre est mutuel.

Le projet nous fait aussi avancer sur la question de savoir si oui ou non il est pertinent d'ouvrir un appel à coopérateurs avant d'être certains d'une vente d'un terrain connu ou même avant de savoir quel terrain serait acheté pour un porteur de projet qui présente un nouveau projet. Sans avoir lancé un grand appel, le projet avait déjà réuni 5.500€ pour 9 coopérateurs le 31 décembre 2013. La dynamique démarrera véritablement en 2014.

— Bourdon - Ferme Renaud

Référent équipe: François

Référents CA: Louis Lange, Vanessa Martin et Thibaut Goret

L'activité de la ferme Renaud commence en 1973, lorsque Joseph Renaud, alors salarié menuisier, décide d'acheter une vache et 1,5ha de terre derrière chez lui à Bourdon, petit village situé entre Marche-en-Famenne et Hotton. Petit à petit sa passion grandit avec sa ferme jusqu'à gérer, en 1986, une quinzaine de vaches allaitantes. Il se lance alors avec passion dans le beau métier d'agriculteur, quitte son emploi salarié, agrandit l'étable et achète un quota laitier. Il étend son exploitation notamment en louant, à partir de 1982, 25ha de pâtures au camp militaire de Marche-en-Famenne. En bonne entente, il passe même à 52ha en 1991.

En 1997, il prend le label bio qui ne fait que ratifier la manière dont il travaille depuis toujours.

Bien installé, en 2010, il a un quota de 185.000 litres avec 30 vaches laitières de race montbéliarde (pour le lait) et 15 vaches de race blonde d'Aquitaine (pour la viande) ainsi que l'élevage des jeunes bêtes soit environ 90 bêtes au total.

La relève est assurée avec son fils Fabian qui partage son amour pour la terre et les animaux et qui désire s'installer et reprendre la ferme pour en faire son métier à part entière. Tout bascule en décembre 2010! Suite à une restructuration du Ministère de la Défense, les Renaud perdent l'ensemble des ha situés sur le camp militaire. Ces terres sont désormais gérées au niveau national et louées à celui qui mettra le prix le plus fort. Les prix s'envolent, largement au-dessus des barèmes légaux (prix du loyer légalement plafonné). Il reste alors aux Renaud 5ha75 en propriété et une quinzaine d'hectares en location. Ils prennent la décision douloureuse de vendre leur quota laitier ainsi que le troupeau laitier. Depuis janvier 2013, Joseph Renaud est pensionné mais garde une activité professionnelle dans la ferme. Son fils Fabian a repris la moitié de la ferme en activité d'indépendant complémentaire, tout en gardant une activité salariée à 4/5^{ème} temps en dehors de la ferme.

La ferme compte actuellement une trentaine de poules, 15 vaches de race blonde d'aquitaine, 4 vaches montbéliardes avec quota en vente direct (lait, fromage blanc, yaourt) sur une superficie de 31ha dont 11,4ha en propriété et 16ha en bail à ferme, le restant en contrat précaire. De manière fluctuante, ils engraisent entre 20 et 30 cochons nourris avec le lait de la ferme et des céréales bio achetées à un agriculteur bio du village voisin. Soutenus dans leurs déboires par une amie et cliente de longue date, Marinette Burnotte, celle-ci leur parle de la coopérative Terre-en-vue dans laquelle elle a pris des parts au bénéfice de Claudie Marion de Wavreille.

Une opportunité s'offre à eux lorsqu'un fermier qu'ils connaissent bien leur propose une prairie de 10ha à proximité de l'exploitation. Elle est en bio (!) et le propriétaire préfère la leur vendre à un prix correct plutôt que de la mettre sur la marché spéculatif de la vente au plus offrant. Cette prairie est bordée de bois et est approvisionnée en eau via une source. Le prix demandé est de 125 000€.

Leur projet:

«Nous souhaiterions pouvoir louer des terres à Terre-en-vue de manière à obtenir plus de sécurité en matière de location. De plus, dans un avenir plus ou moins proche, mon fils aimerait diminuer son temps de travail de salarié afin de développer l'exploitation qui n'est pas suffisamment rentable sur les terres actuelles.» (Joseph Renaud).

Un premier contact est organisé par Marinette à la ferme avec Terre-en-vue le 18 septembre. S'en suit une visite de la terre à acquérir dès le lendemain. Le CA de Terre-en-vue ne met pas longtemps pour suivre l'avis éclairé de Marinette et vote la mise en place d'un accompagnement dans ce projet d'acquisition dès sa réunion du 19 septembre.



Dès la mi-octobre, une dizaine de représentations dans la région seront organisées en 2013: petits-déjeuners Oxfam, lors de cinédébats, de conférence (Paul Ariès),...

Le projet est présenté au grand public le 24 novembre: après une visite de la ferme, une centaine de personnes viennent assister et poser leurs questions dans le réfectoire de l'école communale qui fait face à la ferme. Cette joyeuse rencontre se poursuit par la dégustation des produits de la ferme, notamment d'excellents yaourts!

Le projet attira l'attention de nombreux médias (Le Soir, Vers l'Avenir, La Clef des Champs (RTBF TV),...), ainsi que le soutien marqué de la commune de Hotton qui a décidé de soutenir le projet d'acquisition par la prise de 25 parts.

La première part est souscrite le 23 octobre et en 2 bons mois, le groupe local comptait 24 coopérateurs et avait déjà réuni 16.500 euros.

La récolte de parts bat actuellement son plein, le groupe local est en pleine constitution et s'est réuni une première fois début janvier. De nombreuses idées ont été émises et attentivement écoutées par Fabian, Anne, Joseph et Mathilde qui souhaitent mettre en place un partenariat avec ces citoyens venus les soutenir. Ceci a commencé par la construction d'un point de vente à la ferme qui rencontre un franc succès. Avant même l'achat de la terre, la vente des produits en circuit-court est en pleine explosion à la ferme Renaud, qui a même dû acheter 2 nouvelles vaches laitières pour assurer la demande des mangeurs insatiables. Première acquisition emblématique d'un nouvel espoir, depuis l'expulsion des terres du camp et la douloureuse vente du troupeau.

Le Conseil d'Administration de la coopérative s'est prononcé pour l'acquisition de la terre. L'acte sera signé dans le courant du mois de mars, tandis que le groupe local continuera à s'activer afin d'atteindre 100 % de parts dédiées à la ferme dans les prochains mois afin de libérer l'argent avancé par la coopérative pour qu'il puisse servir à d'autres projets.

Parmi les idées qui circulent, on parle d'un grand pic-nic de printemps sur la terre lorsque l'acquisition sera réalisée. Avis aux amateurs!

— Domaine de Graux

Référent équipe: Maarten; Référent CA: Jérôme Rassart

Le rapport d'activités 2012 exprime la beauté du projet du Domaine de Graux dans lequel la propriétaire, Élisabeth Simon, souhaite réaliser un grand projet agroécologique, dont les fondements sont exposés à Terre-en-vue durant l'été de 2012. Parallèlement, Pierre Vandewiele & Sophie Caillau participent activement aux forums et groupes de travail de Terre-en-vue. Ils expliquent leur projet de chèvrerie et la volonté de se lancer dans la région de Tournai d'où ils sont originaires. Une première rencontre entre Élisabeth, Pierre et Sophie crée un premier lien.

En 2013, nous récoltons les questions essentielles pour assurer la mise en place d'une gouvernance saine et de liens légaux. Nous invitons notre notaire, Maître Erneux, à collaborer dans le projet et il est d'accord de mettre ses compétences à disposition. En même temps, Pierre et Sophie avancent à grand pas dans leur projet. Ils accueillent leur premier enfant, achètent un troupeau et une maison proche du Domaine de Graux. Élisabeth entame les travaux nécessaires pour le projet de chèvrerie. Quelques mois plus tard, nous arriverons à un accord sur les modalités juridiques de l'organisation du projet: l'intégration d'une servitude environnementale dans l'acte de propriété, une mise à disposition des terres via un droit d'emphytéose et la mise en place d'un Groupe d'intérêt économique et écologique (GIEE) comme structure faîtière englobant le projet de Pierre et Sophie ainsi que les futurs projets sur le Domaine de Graux. Ceci est une première dans notre pays.

Nous projetons le lancement d'un appel à projets pour la Ferme du Domaine de Graux et réfléchissons ensemble au lancement d'une ceinture alimentaire pour le Tournaisis. Nous espérons qu'il inspirera beaucoup d'autres propriétaires à la recherche d'une nouvelle gestion pour leurs terres.



— Montagne Saint-Pierre

Référent équipe: Maarten; Référente CA: Vanessa Martin

À Bassange se trouve un site exceptionnel qui porte le nom de «La Montagne Saint Pierre». Ce lieu est chargé d'une histoire très riche. Il a notamment hébergé un oppidum de 20ha construit au I^{er} siècle et porte encore des trésors archéologiques tels que des masosaures et des tortues marines. La montagne fut créée par l'érosion de la Meuse et de la Geer, faisant naître deux plateaux: le plateau de Herve à l'est et le plateau de Hesbaye à l'ouest.

Début 2013, nous recevons un premier appel de la part du Département Nature et Forêts de la Région wallonne (DNF), pour les accompagner dans l'organisation d'un appel à projets visant à installer des agriculteurs pour une gestion intégrée du site. Après deux réunions très constructives, nous diffusons en mars 2013 un appel à projets via notre forum, transmis également aux agriculteurs de la région. Les critères de sélection développés avec le DNF sont les suivants:

- la volonté de collaboration et entraide entre les agriculteurs sélectionnés
- la volonté de travailler selon les principes de l'agriculture biologique et de préférence, en s'inspirant de la biodynamie
- un intérêt pour les principes de l'agroécologie
- un certain niveau d'expérimentation du projet, le but étant de permettre aux agriculteurs de tester des nouveaux modes de production
- une capacité d'adaptation du projet au contexte de la Montagne Saint Pierre.

L'offre comprenait l'accès à une ou plusieurs des trois parcelles situées sur un site de 11ha, entouré par une zone en Nature 2000. Le contexte du projet n'est pas évident étant donné que la région de la Montagne Saint Pierre compte de nombreux agriculteurs qui ont précédemment été expropriés de leurs terres par d'autres instances publiques. Nous procédons avec prudence. 16 projets sont reçus et 6 entrent dans les critères. Terre-en-vue et DNF prennent une journée entière pour mettre en commun les avis motivés de chacun et dans un deuxième temps, nous accueillons les six agriculteurs-candidats. Ce furent des rencontres très riches. La procédure de sélection se termine par la sélection de 4 projets capables de se renforcer mutuellement sur base de leurs expériences, visions et outils de travail.

Les terres de DNF sur la Montagne Saint Pierre offriront à partir de 2014 de l'espace pour un projet milpa (maïs, courges, haricots), pommes de terres bio, oignons et légumes diversifiés sur 2ha30 géré par Joël Ruth. À travers ce projet, il fait ses premiers pas dans la culture biologique. Des cultures fourragères et du foin seront produits sur 4ha29 pour autonomiser le projet d'élevage de vaches Salers géré par André Ruth. Pour lui aussi, ce projet lui permet de découvrir l'agriculture biologique. Par ailleurs, Joël et André Ruth bénéficieront de la présence d'un projet déjà présent sur le lieu depuis des années: «Rosa Canina». C'est un projet d'élevage de brebis (Mergeland) en agriculture biologique, avec production de lait, de fromages et de viande écoulés en vente directe. Le terrain occupé dans un premier temps sera partagé avec le projet de maraîchage de «Au Rythme des Saisons». Pendant 2 à 3 ans il y aura une prairie temporaire à base de mélange censier, et ensuite une production de légumes (1ha50) et une production fourragère sur la partie restante (3ha20), notamment pois-triticales, luzerne et épeautre. Une rotation entre les projets est prévue.

Le DNF nous a offert une belle expérience et la confiance dans un processus de co-création. Ceci a permis d'aboutir à un projet disposant d'un beau potentiel qui, entre-temps a amené d'autres acteurs publics à proposer une collaboration avec Terre-en-vue. C'est aussi de cette manière que nous parviendrons à rendre à nos terres nourricières leur statut de biens communs.

– Buissonville - Émile et Camille

Référent équipe: Maarten;

Référents CA: Louis Lange, Vanessa Martin et Thibaut Goret

Après cinq années d'expérimentation en Belgique et à l'étranger, Émile Joarlette et Camille Peeters frappent à la porte de Terre-en-vue avec la demande d'un soutien pour la mise en place de leur projet de vie.

Ils souhaitent démarrer un projet de polyculture-élevage comprenant 30 brebis et 1ha50 de légumes. L'idée est de mettre en place une coopérative qui vend en circuit court des fromages, des légumes et de la viande. Fin 2012, le projet s'accélère quand l'opportunité

de reprise d'une ferme à Anthisnes se présente. Nous visitons l'endroit, mais quelques semaines plus tard, le fermier décide de ne pas vendre ni de laisser de l'espace pour une reprise progressive. Nous prenons le temps de laisser mûrir le projet. Le plan d'entreprise prend plus de forme et la famille d'agrandit avec l'arrivée d'un deuxième enfant. Le couple dessine le scénario idéal de leur projet et se rend compte d'un élément important: ils veulent s'installer dans ou tout près du village où ils habitent, Buissonville. Cette décision permet de se focaliser sur une région. Depuis lors, nous réfléchissons à la stratégie à adopter. La question se pose de savoir s'il est possible de lancer un appel à coopérateurs sans avoir encore identifié de terre en particulier. Nous nous rendons compte de plus en plus de l'impuissance face à laquelle nous pourrions nous trouver si une vente publique se présentait et que les moyens n'étaient pas encore rassemblés.

Un autre point fort du projet réside dans les liens existants avec le projet de Wavreille. Émile et Camille cultivent déjà des légumes, participent aux marchés fermiers organisés par le groupe Colibri-Famennes et livreront au GAC à partir de 2104. C'est l'occasion de se poser la question de l'équilibre à trouver entre l'autonomie des groupes locaux et des projets, et la cohérence à assurer avec l'ensemble du mouvement Terre-en-vue. L'équipe apprend petit à petit à trouver sa juste place parmi les dynamiques, afin de ne pas entraver les prises d'initiative locales et d'assurer une bonne communication entre tous. Ce sont les rencontres avec les acteurs locaux qui permettent de poser les bases de nouveaux modes de gouvernance inclusifs et porteurs d'avenir.



— Anderlecht – Laurent Hulbosch

Référent équipe: Maarten;

Référents CA: Thérèse De Vriendt, Lison Hellebaut et Bruno Liefoghe

Il n'y a pas que l'Union européenne, l'Atomium et le Palais Royal à Bruxelles. Il y a aussi toute une zone dans la vallée de la Senne anciennement cultivée par les «Boerekozen» qui venaient vendre leurs légumes sur les marchés de Bruxelles. Les cartes du Compte Ferraris du XVIII^{ème} siècle témoignent de cette dynamique. Est-ce un hasard qu'un historien de formation fasse appel à Terre-en-vue en 2013 pour la mise en place d'un projet d'agriculture dans la zone de Neerpede, au cœur de la vallée de la Senne?

Laurent Hulbosch est historien, musicien de profession et en formation au C.R.A.B.E., qui l'a mis en contact avec l'équipe de Terre-en-vue. Il nous fait part de son plan d'entreprise en cours d'élaboration. Nous découvrons sa volonté de mettre en place un projet comprenant 1ha de légumes diversifié en CSA (Community Supported Agriculture – Agriculture Soutenue par la Communauté⁹) en auto-récolte, avec un verger pour les fruits et le petit élevage. Il y aura aussi de la place pour des plantes médicinales et de la

9 Voir www.csa-netwerk.be

transformation de denrées alimentaires (miel, conservation, fromage,...). Il souhaite également intégrer des activités artistiques dans la dynamique de la ferme, mais il se rend bien compte de l'importance d'un développement progressif.

Une visite de terrain est organisée avec «Bruxelles-Environnement» qui se montre très intéressé par ce projet de ferme productive sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Les collaborateurs du ministre Frémault, compétent pour l'agriculture à Bruxelles, nous invitent pour exprimer son intérêt. Nous sommes actuellement dans l'attente d'une suite.

Plusieurs visites de terrain nous apprennent que nous retrouvons à Neerpede tous les obstacles à l'accès à la terre de manière amplifiée, dus à la proximité de la ville et au potentiel d'urbanisation des zones agricoles. Le paysage bucolique de Neerpede héberge des agriculteurs, des terrains de golf, des prairies de chevaux, des terrains en attente d'être construits pour des logements (sociaux). Les potentiels changements d'affectation des terrains agricoles en zones résidentielles font monter les prix. Sans politique claire ni de détermination d'une zone d'intérêt alimentaire ou d'une ceinture alimentaire, la fin d'une montée des prix semble encore loin. Heureusement, Neerpede compte aussi de nombreux terrains communaux, qui offrent encore des possibilités de collaboration pour des mises à disposition de terres. Les premiers contacts sont encourageants. D'autres contacts ont été pris, notamment avec les anciens agriculteurs de Neerpede. Certains d'entre eux ont développé des pratiques très spécialisées et adaptées à la proximité de la ville. Ils semblent ouverts à transmettre leur savoir-faire. La transmission des fermes se trouve au cœur de la continuité dans l'affectation agricole, aussi à Neerpede. Une raison de plus pour s'approprier les outils nécessaires à faciliter ce processus intimement lié à l'accès à la terre.

— Le Jardin est ouvert

Le projet «le jardin est ouvert» est un projet d'agriculture biologique lancé en 2009 par Hervé et Émilie Léonard dans la région de Soignies. Les quatre premières années leur ont permis d'acquérir une bonne expérience dans le domaine du maraîchage, de l'élevage de brebis laitières, de vaches laitières et du système polyculture-élevage en général. Ils écoulent leurs productions par l'intermédiaire de deux GASAP bruxellois et par la vente de paniers à la ferme.

Actuellement, le couple a acquis 1ha33 de terres agricoles à Soignies. Ils occupent une terre supplémentaire à titre précaire et sont à la recherche d'un lieu (5 à 12ha) où ils pourraient développer leur projet de polyculture-élevage à plus long terme, en y ajoutant si possible, un aspect pédagogique.



Nous avons rencontré Hervé et Émilie plusieurs fois dans le courant de l'année 2012, pour découvrir leur projet, effectuer des visites de terres, organiser des rencontres avec d'autres agriculteurs et réfléchir avec eux aux différentes possibilités. Ils disposent d'un capital de départ pour acquérir le bâti et une partie des terres en propriété. Les différentes pistes se sont avérées infructueuses.

En 2013, nous sommes restés à la disposition d'Hervé et Émilie pour soutenir le projet mais nous n'avons pas pu être très proactifs. Récemment (début 2014), ils ont été intéressés par la vente des terres du CPAS de Rebecq, dont spécialement deux blocs de 6-7 ha. Malheureusement, les circonstances de la vente n'étaient pas optimales: les terres étaient occupées ce qui signifie qu'il faut donner congé à l'agriculteur occupant selon les règles strictes du bail à ferme et il fallait réagir très vite en déposant une offre pour être ensuite convoqués à une vente publique. Nous nous sommes rendu compte que le mouvement n'était pas encore prêt pour réagir à ce type d'opportunité mais nous y travaillons (voir par exemple l'évolution du projet de Yannick Hostie).

Plus d'informations sur: www.lejardinstouvert.be

— Soignies — Yannick Hostie et Yannick Bette

Référent équipe: Maarten

Référent CA: Jérôme Rassart

En 2012, plusieurs visites de terrain ont lieu dans une approche partagée entre « Le Jardin est Ouvert » et le projet de Yannick Hostie. Finalement, les deux projets semblent présenter une dynamique et surtout des besoins différents. Les recherches de terres se séparent et les deux projets se poursuivent chacun de leur côté. Yannick Hostie rencontre Yannick Bette et un nouveau projet se dessine, toujours avec le soutien apporté par l'asbl Bande de GASAth et l'asbl AVAP, un des co-fondateurs de la coopérative Terre-en-vue.

Fin 2013, nous nous retrouvons autour de la table avec Yannick et Yannick et quelques personnes récemment formées comme ambassadeur-riche-s et actives dans l'asbl AVAP. Nous sentons une bonne dose de motivation chez les personnes présentes, ce qui nous inspire confiance, connaissant l'importance de la dynamique locale pour la réussite d'un projet.



Yannick et Yannick sont actifs dans la région de Soignies où ils cherchent 4ha pour un projet commun. Yannick Hostie souhaite consolider le projet qu'il construit avec succès depuis 1999 et souhaite sortir de la précarité foncière dans laquelle il se trouve actuellement. A 52 ans, il ne souhaite pas investir seul, étant donné l'impossibilité de rembourser

avec les 15 ans d'activité qui lui restent. Plus important encore, il a un fort désir de partager et de transmettre le savoir-faire qu'il aura pu développer à travers les années ainsi que l'outil de production qu'il aura mis en place.

Cette situation correspond fort aux besoins et envies de Yannick Bette, qui développe ses activités au fur et à mesure. Il s'est lancé en maraîchage et s'est formé pour pouvoir transformer son surplus en tartes aux légumes. Il se sent épaulé par l'expérience de Yannick Hostie et a envie de consolider son accès au foncier aussi, étant donné qu'il utilise actuellement un terrain dont l'accès n'est pas assuré à long terme.

Début 2014, suite à la vente des terres du CPAS de Rebecq, le projet s'accélère, avec le soutien du groupe local. Il est finalement convenu qu'il n'est pas possible de réagir à cette vente-là, mais qu'il faut se préparer pour une prochaine opportunité.

— Redu — Ferme Delfosse

Nous sommes le 1er juillet 2013 et il est 9h15. Le train à destination de Luxembourg arrive avec un peu de retard à Jemelle où Laura Delfosse nous attend pour aller à la ferme. En y arrivant, nous rencontrons Alphonse Delfosse, père de Laura et Aurélie Delfosse. Il finit la traite d'une trentaine de vaches Holstein. Ses yeux rayonnent de fierté. Il explique qu'elles donnent dans les alentours de 40 litres par jour. Il part au champ et nous décidons de commencer avec un interview de Laura. Elle explique comment elle est revenue de l'étranger en 2010 pour reprendre la ferme qui est à la limite de la faillite suite à la crise laitière de 2009. Elle est en pleine réflexion par rapport au futur rôle qu'elle aimerait jouer à la ferme. La discussion nous aide à éclaircir quelques éléments et notamment à définir le rôle que Terre-en-vue pourrait jouer. C'est effectivement devenu une constante dans le mouvement: il se construit à travers les interactions avec des projets concrets. Après une belle rencontre, nous travaillons pendant une heure au potager de la ferme et nous nous quittons en décidant que chacun doit prendre un temps de réflexion.

Un bon mois plus tard, début juillet 2013, nous nous revoyons chez Jean Vanderelst, un des grands enzymes du premier projet de Terre-en-vue. Nous abordons le projet de la Ferme «À la Source» de Laura et la problématique de l'accaparement des terres par l'entreprise «Greencap» qui plante des sapins de Noël sur des terres qui ainsi perdent leur affectation nourricière pour devenir des réserves spéculatives. Nous analysons le contexte et plusieurs éléments ressortent. La ferme est située à Redu, «le village du Livre». Ce village perd de plus en plus son élan de village touristique, ce qui renforce un sentiment d'isolement. Les collaborations avec d'autres maraîchers ne sont pas toujours évidentes, alors que Laura a fort envie de se lancer dans une dynamique collective. La propriétaire du bâtiment et de la plupart des terres n'est plus très jeune et la question n'est pas tranchée, de savoir si ses enfants sont susceptibles de garder la propriété ou de vendre, ce qui pourrait mettre en péril la continuité de la ferme.



Dans ce contexte, Laura voit deux options: reprendre la ferme dans son état actuel ou bien créer un lieu de rencontres avec d'autres partenaires et ralentir la dynamique de travail à la ferme. Les interviews nous apprennent que Laura est à plus de 60 heures de travail par semaine et touche à ses limites. Son père entre en pension dans 2 ans. Fin 2013 Laura décide finalement de lancer un projet éducatif avec le soutien d'un autre réseau qui l'aide à lancer son projet. À terme, son rêve est de lancer une ferme pépinière. Nous restons ouverts à une possible collaboration future pour soutenir un projet d'agriculture professionnelle «À la Source» et souhaitons plein de bonheur à ce beau projet.

— Villers-le-Bouillet – Cédric Saccone

En octobre 2013, nous recevons un appel et email de la part de Cédric Saccone. Au début de la même année, il s'est lancé sur un terrain à prêter pour une durée limitée. Les récoltes se passent très bien et la vente directe démarre très facilement comme Cédric connaît très bien le village de Villers-le-Bouillet, où il habite depuis son enfance. Son rêve est de vendre sa maison, d'acheter un terrain et d'y construire son projet de maraîchage et petite élevage avec sa compagne. Il est indispensable d'avoir également un bâtiment résidentiel ou de pouvoir en construire un sur le terrain.

Cédric nous explique qu'il a trouvé un terrain qui lui convient assez bien. Il s'agit de six hectares avec une partie en prairie, une partie boisée et une partie cultivable. Nous mettons en contact le notaire du vendeur et notre notaire, visitons le terrain et étudions le projet. Le plan d'entreprise est assez mature. Cédric y avait déjà bien travaillé et avait déjà contacté Crédal pour un accompagnement.

En étudiant les détails du dossier et en suivant les remarques de Maître Erneux, nous nous posons des questions par rapport à l'historique du lieu, la possibilité d'y construire, les coûts liés à la mise en place d'une infrastructure et le prix qui, tenant compte des caractéristiques du lieu, nous semble particulièrement élevé. C'est là que nous découvrons que la pollution des terres pose un réel problème pour l'affectation nourricière. Il nous manque de l'information précise par rapport aux travaux d'assainissement réalisés sur le lieu. Après plusieurs contacts avec les différents services compétents pour ces questions, Cédric décide d'abandonner l'acquisition envisagée et nous remercie pour les conseils pertinents. Il poursuit sa recherche et nous gardons contact.

Ce projet nous apprend plusieurs choses. D'abord l'urgence n'est pas une très bonne conseillère. Cela nous rappelle un conseil donné par Cécile Dubart, administratrice de Terre de Liens: «Il faut bien se rendre compte que vous n'êtes pas des pompiers. Vous n'êtes pas là pour éteindre des feux partout, mais pour construire des projets à long terme». Effectivement, nous nous sommes laissés portés par un sentiment d'urgence et s'est ainsi que l'analyse SWOT est apparue tard dans le projet, que nous avons perdu de vue d'autres projets en cours de route, et que nous n'avons pas directement eu le réflexe de prendre contact avec des personnes ressources dans le village, alors que Cédric nous avait expliqué qu'il avait un bon soutien local. Ce sera la première chose à faire si une suite se présente au projet. Nous remercions toutes les personnes qui ont mis de l'énergie dans ce beau projet, qui nous ont permis de redéfinir les priorités et nous souhaitons à Cédric de pouvoir poursuivre fructueusement ses recherches.

— La Ferme de Bracht

En 2012, Terre-en-vue a participé à un week-end de réflexion organisé par FIAN à la ferme Arc-en-Ciel à Wellin. Nous y rencontrons une des forces motrices de FIAN, Marlène Kraut. Elle nous explique la situation du patrimoine familial et demande quelques renseignements sur Terre-en-vue. Comme souvent dans des propriétés familiales, la situation est assez complexe et nous nous donnons rendez-vous plusieurs fois pour structurer le dossier. Une fois que la situation est éclaircie, une réunion locale est orga-

nisée avec le soutien de la Fondation Rurale de Wallonie et une quinzaine de personnes sont présentes. Une dynamique locale se met en place et des réflexions sur un potentiel jardin commun sont entamées.

— Le Domaine de Emsens à Hemptinne

L'année 2012 et 2013 sont aussi des années de création de réseau, ce qui essentiel pour un bon fonctionnement du mouvement. La soirée organisée par Nathalie Morel et sa famille en constitue un bel exemple. Nous étions une vingtaine de personnes à nous rendre vers un lieu magique caché dans les bois de Ter Lanen. Avec intérêt, les personnes présentes nous interrogent et avec un très bon verre de vin, des liens se créent. Un autre exemple est celui d'André Emsens, le cousin d'une de nos ambassadrices de Terre-en-vue participant au mouvement depuis ces tous premiers pas et active également au sein de Terre et conscience.

André et sa compagne Philippine nous invitent pour une visite de leur domaine de 600 ha et expliquent leur volonté de mettre à disposition une partie (trois parcelles de 1,5 à 3 ha) à des jeunes qui souhaitent se lancer en maraîchage diversifié et en circuit court. Ceci pourrait constituer une très belle occasion de lancer des «espaces-tests». Nous travaillons sur une proposition pour un appel à projets et un bon encadrement.

— Bierleux-Haut – Chante Terre

Référent équipe: François et référent CA: Bruno Liefvooghe

Chante Terre peut être considéré comme un précurseur de Terre-en-vue, tant l'esprit qui a guidé à sa création est proche de celui de Terre-en-vue dans le domaine agricole. Chante Terre est une association créée en 1993 et qui possède 2,871ha de terres agricoles autour d'un corps de ferme possédé par l'agriculteur des terres, Thomas Lauwers. Ces terres sont situées à Bierleux-Haut sur la commune de Stoumont en province de Liège. Thomas a participé à la constitution de Terre-en-vue dès ses débuts et est administrateur de l'asbl depuis sa création.

Un rapprochement entre Chante Terre et Terre-en-vue est actuellement étudié par les deux conseils d'administration qui se sont rencontrés le 5 janvier 2014 pour un premier échange approfondi. Le processus de rapprochement se poursuivra en 2014.

— Les Habitat Groupés

L'année 2013 nous apprend aussi que notre pays vit actuellement une nouvelle dynamique de retour à la terre, ou en tout cas à la campagne, qui se croise avec un retour vers des liens sociaux plus forts et un meilleur équilibre entre l'individu et la collectivité, sous la forme «d'habitats groupés».

Un projet qui a sans doute inspiré beaucoup de personnes à la recherche du possible, est l'habitat groupé de la Ferme de Vévy-Wéron à Wépion. Plusieurs nouvelles initiatives sont venues vers nous. Un projet à Chiny nous a contacté en 2012 et se forge à l'heure actuelle. À Porcheresse, un groupe a repris une ancienne ferme en habitat groupé et se lance également dans un projet alimentaire. À Forrière, un habitat groupé lance un appel à projet pour un espace de 4ha à gérer. À Faulx-les-tombes, un habitat groupé vient d'acquérir un terrain d'un hectare. Le groupe envisage une collaboration avec un projet de réinsertion socio-professionnelle en maraîchage sur le terrain. En même temps, nous avons reçu des demandes d'aide pour le lancement d'écovillages, par exemple de Laurent Brasseur ou de Miguel Camino qui nous ont envoyé deux très beaux projets.

Au fur et à mesure, nous nous rendons compte de l'importance d'agir en partenariat avec d'autres associations et que le rôle de Terre-en-vue devrait essentiellement se concentrer sur l'accès à la terre pour des projets professionnels d'agriculture. 2013 est donc aussi une année où nous découvrons nos limites. Au delà de celles-ci, nous trouvons des partenaires (potentiels) avec qui nous pourrions envisager de co-gérer de tels projets.

Un point qui nous touche évidemment fort dans les projets d'habitats groupés dans des anciennes fermes est la place de l'agriculture et l'agriculteur. Suite à notre travail à la Montagne Saint Pierre, nous entrons en contact fin 2013 avec le Château Cortils à Blègny que nous visiterons début 2014. Le lieu est magique et un habitat groupé y est parfaitement intégré dans une ferme tenue depuis 4 générations. L'agriculteur y vit avec la communauté. Même si le projet est encore en cours de construction, il contient des éléments qui nous montrent qu'un véritable équilibre entre habitat et agriculture est possible. Dans d'autres projets, ce point reste à développer. C'est notamment le cas du beau projet appelé Avoir Lieu, qui prend contact avec nous mi-septembre 2013. Assez rapidement, nous prenons rendez-vous chez Maître Erneux qui accompagne déjà le projet. Une longue discussion avec le groupe et avec l'agriculteur que le groupe aurait voulu accueillir nous montre à quel point il faut réfléchir à la question de l'agriculture dès le départ et qu'il faut avoir une bonne idée des coûts de construction et de fonctionnement d'une ferme et de ses outils. Malheureusement, nous sommes contraints d'arrêter le projet qui ne rentre pas dans notre cadre de travail. Nous lui souhaitons un bel avenir, car il est construit sur de très beaux principes. Le groupe a pris une option d'achat sur 30 ha de terres à côté du lieu d'habitation et nous souhaitons qu'une relation stable se développe avec un ou plusieurs agriculteurs.

— La Ferme Dôrloû

Comme vous avez pu le lire, la ferme Dôrloû est effectivement une ferme exceptionnelle. À travers le temps, Freddy Vanderdonckt et sa famille et collaborateurs ont développé une ferme avec un niveau de complexité et d'autonomie rarement égalé. Le défi actuel est la création d'une continuité tout en laissant de la place pour les futurs repreneurs.

Nous avons continué à prendre en main ce processus de transmission en 2013. Un dossier de base a été édité et un groupe de travail a été mis en place avec différents partenaires. Ce groupe décide de prendre la Ferme Dôrloû comme un cas d'étude. Après plusieurs réunions à la ferme, Freddy Vanderdonckt décide finalement de poursuivre son chemin sans l'accompagnement de Terre-en-vue. Il souhaite créer une nouvelle structure coopérative et chercher des repreneurs. La fille de la famille décide de ne pas reprendre la ferme. Les contacts avec nos partenaires européens spécialisés dans la transmission des fermes nous assurent que ce réflexe de construire une nouvelle structure à l'avance se présente assez régulièrement. Même si elle n'est pas toujours reprise dans sa forme



initialement imaginée, la mise en place d'une nouvelle structure fait partie du processus d'acceptation qu'une nouvelle dynamique viendra s'installer à la ferme. Ce processus n'est pas évident après des dizaines d'années de construction d'un projet.

Nous souhaitons le meilleur à la Ferme Dôrloû et gardons la porte ouverte pour une future collaboration si souhaité.

4. Membres

L'asbl compte des membres effectifs et des membres adhérents. La cotisation s'élève à partir de 10€ pour les personnes physiques et à partir de 40€ pour les personnes morales (associations et coopératives).

Les membres **effectifs** soutiennent l'asbl **de manière proactive**. Ils s'engagent à participer aux assemblées générales parce qu'ils font partie du quorum de présence. Ils se présentent personnellement à l'assemblée générale pour admission et disposent du droit de vote.

Les membres **adhérents** soutiennent l'asbl **selon leurs disponibilités**. Ils sont admis par le conseil d'administration qui se réunit mensuellement, sont invités aux assemblées générales et disposent d'une voix consultative.

En 2013, nous avons pu commencer à gérer l'inscription des membres via le site internet, afin d'automatiser les procédures et d'alléger le travail de l'équipe de permanents.

En 2013, nous comptons:

— Au niveau des membres adhérents: **48 membres adhérents** ayant effectivement payé leur cotisation en 2013.

— Au niveau des membres effectifs: **53 membres effectifs**, 3 membres démissionnaires et **4 nouveaux candidats qui présenteront leur candidature à l'assemblée générale**.

Le mouvement n'a pas été très proactif au niveau de la recherche de membres en 2013, étant donné le focus donné à la recherche de coopérateurs pour soutenir les projets. Nous tenons toutefois à rappeler dans ce rapport qu'il est important de garder un équilibre entre les structures qui composent notre mouvement, parce qu'elles sont complémentaires. C'est l'asbl qui assure l'accompagnement des projets, le développement du réseau, la recherche concernant l'accès à la terre ainsi que le développement du plaidoyer politique. Il est important qu'elle soit soutenue par ses membres, notamment par l'intermédiaire des cotisations et donations financières, mais aussi par leur engagement bénévole.

5. Situation financière

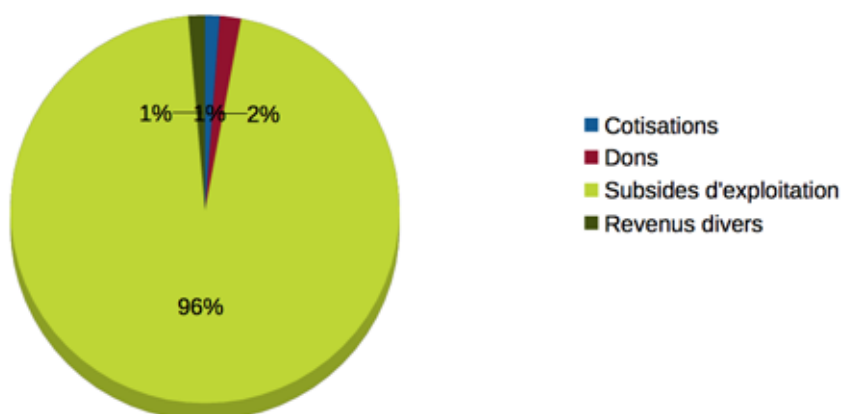
L'ASBL se charge de l'animation du mouvement ; ses recettes principales sont des subides et ses dépenses principales des frais de personnel. La situation présentée, sans être exceptionnelle car elle présente une petite perte d'exploitation, traduit une stabilisation de la structure à la fin de l'exercice 2013.

Le compte de résultats de l'ASBL présente, pour l'exercice 2013, des recettes totales de 122.951,47 € et des dépenses totales de 143.207,16 €, pour établir une perte d'exploitation de 20.255,69 €. Cette perte s'explique par des lenteurs de décaissement de la part des bailleurs de fonds, alors que l'ASBL dépend principalement de cette source de revenus. Ces lenteurs ont justifié la conclusion d'un crédit-pont auprès de Credal, dans l'attente du décaissement finalement intervenu début 2014 plutôt que fin 2013. Le crédit

a été entièrement remboursé. Par ailleurs, il est à noter qu'un bénéfice d'exploitation de 18.612,51 € de l'exercice 2012 permet de compenser en grande partie cette perte sur l'exercice 2013.

Tableau des rentrées

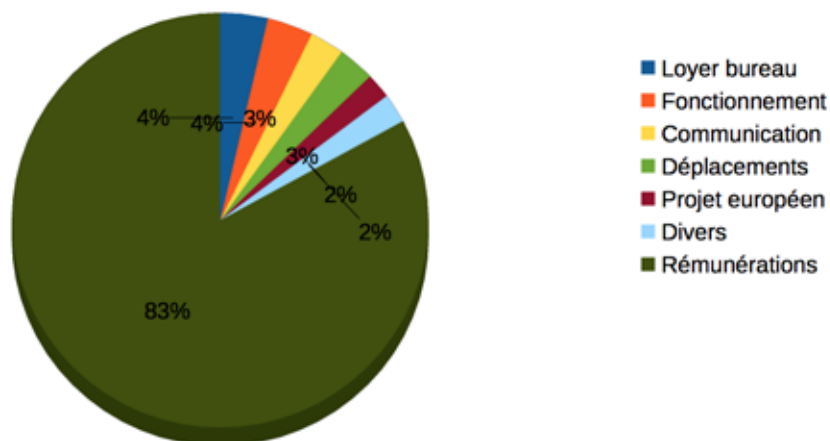
sub-title



Au niveau des recettes, l'on constate que l'ASBL dépend principalement des subsides, à concurrence de 96% (117.601 €). Des stratégies de diversification des rentrées sont étudiées. Parmi celles-ci, nous pouvons citer le développement des ventes de service et d'expertise, l'élargissement de la base sociale pour une augmentation des cotisations et la recherche de donateurs.

Tableau des dépenses

sub-title



II LES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATIVE

1. Fondateurs

Lors de la constitution de la coopérative le 21 mars 2012, nous avons privilégié les fondateurs «personnes morales» (asbl et coopératives) pour mettre en valeur la force associative du mouvement et renforcer sa crédibilité. Sont ainsi devenus membres fondateurs les structures suivantes :

- La société coopérative «Agricovert»
- L'ASBL «AVAP» (Association de valorisation de l'agriculture paysanne)
- La société coopérative «Crédal»
- L'ASBL «Entraide et Fraternité»
- L'ASBL «EPI» (École Paysanne Indépendante de Wallonie)
- L'ASBL «FUGEA» (Fédération Unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs)
- L'ASBL «GRAPPE» (Groupe de Réflexion et d'Action Pour une Politique Écologique)
- L'ASBL «La Bande de Gasath»
- L'ASBL «Le Début des Haricots – Sustainable Agriculture, Food and Ecology»
- L'ASBL «Oxfam-Solidarité»
- L'ASBL «Le Réseau des GASAP (Groupes d'Achat Solidaire de l'Agriculture Paysanne)
- L'ASBL «SWITCH»
- L'association de droit français «Terre de Liens»
- L'ASBL «Terre-en-vue»
- L'ASBL «Urbagora».

2. Missions spécifiques

La coopérative constitue l'outil d'investissement citoyen et solidaire du mouvement Terre-en-vue pour atteindre trois objectifs:

1. pérenniser les unités agricoles respectueuses de la terre et les protéger à long terme de la spéculation foncière et des modes d'agriculture destructrice, en acquérant des terres agricoles et le cas échéant, les bâtiments et les équipements agricoles incorporés à ces derniers;
2. favoriser l'installation et le maintien des agriculteurs qui se consacrent à des projets agroécologiques et d'agriculture paysanne en mettant les unités dont elle est propriétaire ou titulaire à disposition d'agriculteurs soutenus par des «groupes locaux», qui s'engagent à exercer une activité agricole assurant la fertilité des terres nourricières à long terme;
3. favoriser la relocalisation de l'économie agricole en mettant en priorité les unités à disposition d'agriculteurs s'inscrivant dans des systèmes de circuits courts et de vente directe.

3. Conseil d'administration

3.1. Composition

Le conseil d'administration s'est formé en 2012 dans la foulée de la constitution de la coopérative. Issus du premier groupe local et de personnes ressources qui se sont manifestées lors des forums, ses membres actuels sont les suivants (élus pour 3 ans): Louis Lange (2012), Jérôme Rassart (2012), Thomas Vercruysse (2012), Vanessa Martin (2013). Deux de ses membres initiaux, Chantal Van Pévenage et Jean Mergelsberg, ont été contraints de présenter leur démission en 2013, faute de temps et d'énergie à pouvoir consacrer au mouvement. Nous les remercions pour leurs précieuses contributions et nous leur souhaitons une bonne continuation dans leurs projets personnels. Un nouveau candidat se présente en 2014: Lionel Delvaux.

Voici une présentation personnelle de chacun-e des membres et candidats :



Louis Lange (Médecin) – membre du CA
Membre du premier groupe local

«Je suis intéressé à l'agriculture biologique et biodynamique depuis de nombreuses années. Habitant à Wavreille et voisin de la ferme Marion, je suis très sensible à la difficulté pour les agriculteurs d'avoir accès aux terres nourricières qui devraient être des biens communs selon moi: et Terre-en-Vue cherche une réponse à cette problématique. De plus, comme coopérateur, je préfère mettre de l'argent dans un projet local plutôt qu'à disposition des banques et de la spéculation.»



Jérôme Rassart (Agronome) – membre du CA
Conseiller Crédal ASBL

«Terre-en-vue touche un sujet essentiel qui est l'accès aux terres et donc à l'alimentation mais c'est aussi une innovation sociale passionnante»



Thomas Vercruysse (Agronome) – membre du CA
Administrateur au Début des Haricots ASBL

«Je m'appelle Thomas Vercruysse, j'ai 37 ans et deux enfants de 7 et 5 ans. Je suis agronome de formation et titulaire d'une maîtrise en administration sociale. Je suis aujourd'hui conseiller budgétaire au sein d'un cabinet ministériel bruxellois. Je suis également administrateur de l'ASBL Le Début des Haricots depuis 2008. Conscient des difficultés pour les jeunes de s'installer en agriculture, essentiellement pour les limitations d'accès à la terre, j'ai décidé de m'impliquer dans la coopérative de Terre-en-vue afin de contribuer aux constructions légales et financières de celle-ci. Je représente actuellement l'ASBL le Début des Haricots au sein de l'AG de l'ASBL Terre-en-vue.»



Vanessa Martin (Agricultrice) – candidate-membre du CA
Chargée de projet / Formatrice à la FUGEA

«Accroche ta charrue à une étoile pour que ton sillon soit droit»



François Leboutte (Physicien) – membre du CA
Membre de l'équipe de permanents

«En 2013, Terre-en-vue est entrée de plein pied dans une phase de consolidation et de développement à long terme, tout en explorant de nouveaux et anciens projets et en approfondissant les projets aboutis. Les défis, les chantiers ouverts sont nombreux et je me réjouis de pouvoir contribuer au jour le jour à y apporter une réponse citoyenne.»



Lionel Delvaux (Ingénieur Agronome) Candidat au CA

Chargé de Missions à la Fédération Inter-Environnement Wallonie

«Préoccupé par le peu d'attention réservé tant aux fonctions nourricières qu'environnementales de nos terres, j'ai été impressionné par les multiples réalisations concrètes de Terre-en-vue et la capacité du mouvement à initier un débat public sur l'accès à la terre, nos modes de production et de consommations alimentaires. Après une formation d'ambassadeurs, je souhaite contribuer plus avant à ce projet enthousiasmant.»

3.2. Fonctionnement

Le conseil d'administration de la coopérative se réunit en même temps que celui de l'asbl. Les réunions ont lieu une fois par mois, à des dates et lieux variables. Les membres de l'équipe sont invités permanents. Nous tentons de faire tourner les rôles (gardien du temps, prise de note, modération...) et d'appliquer les principes de l'intelligence collective (sociocratie et communication non-violente). En 2013, nous avons également organisé 2 mises au vert afin de disposer de davantage de temps pour construire le mouvement.

3.3. Responsabilités

Le conseil d'administration est responsable de la bonne gestion de la coopérative.

Concrètement, le conseil d'administration:

- analyse les dossiers préparés par l'ASBL
- signe les actes d'acquisition et les conventions d'occupation avec les agriculteurs
- assure la gestion administrative des parts, la bonne tenue du registre de coopérateurs, l'admission des nouveaux coopérateurs (suivi des demandes et paiements) et envoi des certificats
- lance les appels à l'épargne pour l'acquisition des terres
- reçoit les contributions des agriculteurs
- assure la bonne gestion du fonds financier en attente.

4. Principes d'acquisition et acquisitions

En 2012, le conseil d'administration de la coopérative a adopté deux principes importants:

- Concernant le financement des acquisitions, le prix de vente de chaque parcelle doit en principe être entièrement couvert par des parts dédiées au projet (100 % de financement local). Les droits d'enregistrement et les frais de notaire peuvent être couverts par des parts non dédiées (coopérateurs qui financent le mouvement de manière globale sans dédier leurs parts à un projet particulier), ce qui implique qu'au total, au moins 85 % relève du financement local.
- Concernant le prix de vente, afin de ne pas nourrir la spéculation foncière, le prix de vente doit être négocié avec le vendeur pour aboutir à un prix raisonnable. L'idée est aussi de sensibiliser les propriétaires-vendeurs au projet et de susciter la volonté de soutenir l'agriculture locale.

Nous avons tenté de respecter ces deux principes en 2013, pour les acquisitions réalisées à Rotheux et à Wavreille, ainsi que pour celle envisagée à Bourdon.

ROTHEUX

Un premier acte d'acquisition en soutien à la ferme Larock à Rotheux a été signé à Neuprez le 1er mars 2013.

Parcelle 1	Rotheux-Rimièrre, Troisième division, Section C, numéro 95K
Type	Nature de bois
Superficie	55 ares, 44 centiares

Parcelle 2	Rotheux-Rimièrre, Troisième division, Section C, numéro 107 A
Type	Nature de pâture
Superficie	25 ares, 69 centiares
Prix total	23.211, 25 €
Région agricole	Région herbagère
Type d'agriculture	Élevage de blanc-bleu mixte + maraichage
Emploi	1 ETP + 1 ETP en couveuse d'entreprises

Un second acte d'acquisition en soutien à la ferme Marion a été conclu le 25 septembre 2013.

PARCELLES	Ville de Rochefort – Troisième Division – Wavreille, Section A, Numéro 369/A
TYPE	Prairies permanentes
SUPERFICIE	2 ha, 86 ares, 34 centiares
PRIX TOTAL	20.044,00 €
TYPE DE SOL	Calcaire/schisteux
RÉGION AGRICOLE	Famenne
TYPE D'AGRICULTURE	Élevage de blondes d'Aquitaine
EMPLOI	2 ETP

5. Coopérateurs

À la fin de l'année 2013, Terre-en-vue compte **206** coopérateurs qui possèdent **2536 parts** (de 1 part à 500 parts par coopérateur).

Dans le groupe de coopérateurs, nous comptons **187 personnes physiques** possédant 2395 parts, ce qui correspond à 239.500 € d'apport financier à la coopérative.

Comme le montre le graphique ci-dessous, au 31 décembre 2013, le capital est ventilé comme suit:

- à Wavreille, 38 coopérateurs soutiennent la ferme Marion en mettant à disposition 70.700 € (707 parts) et 10 ha de terres.
- à Rotheux, 75 coopérateurs soutiennent la ferme Larock en mettant à disposition 38.200 € (382 parts) et 81 ares de terres. Le processus d'achat de terres est en cours.
- à Bourdon, 24 coopérateurs soutiennent la ferme Renaud en mettant déjà à disposition 16.500 € (165 parts). L'acquisition de 10ha de terre se fera fin mars 2014, la récolte d'épargne bat son plein.
- à Saint-Gérard, 9 coopérateurs soutiennent les fermes des frères Jacquemart en mettant à disposition 5.500 € (55 parts). Nous en sommes aux tous débuts du processus de récolte d'épargne.

De plus, 72 coopérateurs ont mis à disposition de Terre-en-vue 1227 parts (122.700 €) non-dédiées à un projet particulier. Ces parts permettent:

- d'avancer l'argent nécessaire au paiement des droits d'enregistrement et des frais de notaire pour les achats de terres des projets. Cet argent est ensuite libéré progressivement par le paiement des loyers et peut donc servir à d'autres acquisitions
- de constituer une réserve financière pour apporter une sécurité aux activités de la coopérative
- de constituer une réserve financière afin d'acheter des terres rapidement lorsqu'une opportunité se présente sans disposer du temps nécessaire pour récolter l'épargne par la constitution d'un groupe local.

La moyenne des souscriptions a été de **12 parts (1.200 €) par coopérateur**.

Au cours de l'année 2013, deux associations ont adhéré à la coopérative:

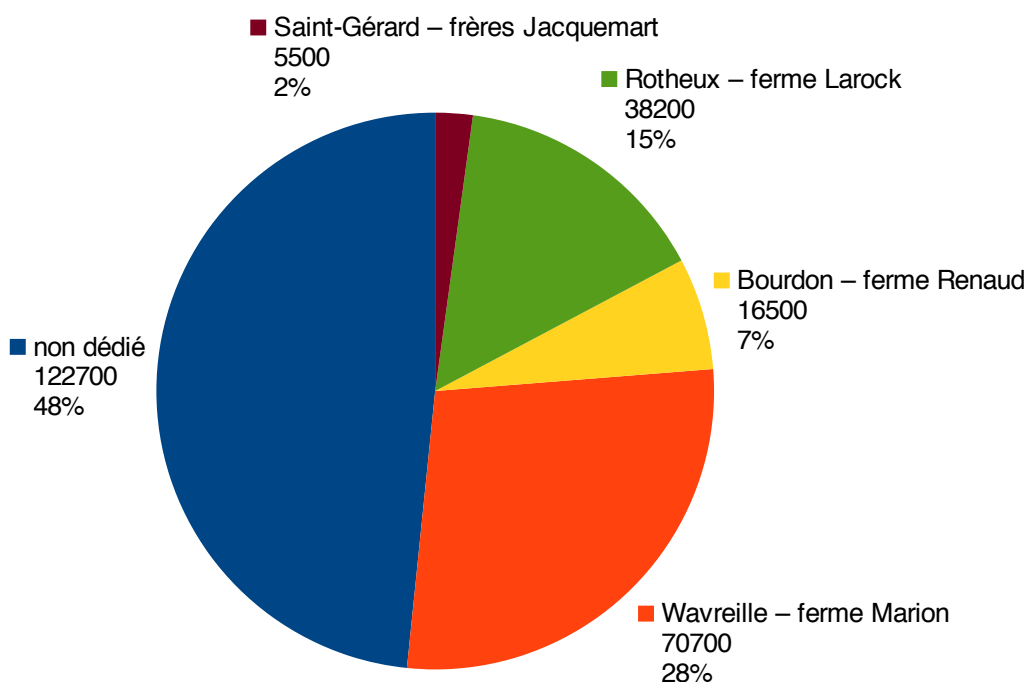
- Quinoa, avec qui nous collaborons étroitement sur les formations ambassadeur, est devenue garante de la finalité sociale de Terre-en-vue scrl (parts A) et apporte son soutien la ferme Larock
- Ethic'Invest, le groupe local de Bruxelles du Réseau Financité, avec qui nous sommes en contact depuis les débuts du mouvement, a aussi pris part à la coopérative

Ces deux associations rejoignent les 15 membres fondateurs et les deux associations qui ont adhéré en 2012: Barricade et les Amis de la terre.

Ces 19 associations possèdent 141 parts, toutes non-dédiées sauf 9 parts de Quinoa au bénéfice de la ferme Larock. De ces coopérateurs en personne morale, 17 ont le statut d'asbl (ou association de droit français pour Terre de Liens) et 2 sont des coopératives à finalité sociale (Crédal et Agricover).

Ventilation du capital social - Terre-en-vue scrl

31 décembre 2013



		souscrit	utilisé	disponible	disp %
Parts non-dédiées	72 coopératrices-teurs	1227 parts	206 parts	1021 parts	83 %
Wavreille - Ferme Marion	38 coopératrices-teurs	707 parts	737 parts	0 parts	-4 %
Rotheux - Ferme Larock	75 coopératrices-teurs	382 parts	232 parts	150 parts	39 %
Bourdon - Ferme Renaud	24 coopératrices-teurs	165 parts	0 parts	165 parts	100 %
Saint-Gérard - Ferme des frères Jacquemart	9 coopératrices-teurs	55 parts	0 parts	55 parts	100 %

Comme vous pouvez le constater dans le tableau ci-dessus, le projet de Wavreille a entièrement utilisé l'argent récolté pour soutenir Claude Marion. À Rotheux, la récolte continue et le groupe poursuit la démarche d'un rachat progressif des terres de la ferme. Le groupe de Bourdon est en pleine croissance dans la perspective d'un achat de terre fin mars. Et la récolte pour soutenir les frères Jacquemart en est à ses débuts.

Les 17 % de parts non dédiées utilisées ont permis de payer les droits d'enregistrement et frais de notaire des achats de terres à Rotheux et Wavreille. Le reste des parts non dédiées constituent la réserve financière permettant d'agir rapidement si nécessaire, ou pour soutenir provisoirement la récolte d'épargne par un groupe local telle qu'elle se profile pour le groupe de Bourdon.

6. Situation financière

— Explication introductive

La situation financière de la coopérative reflète la réalité des terres agricoles: non seulement le prix d'acquisition est très élevé mais en plus, les frais qui y sont liés (principalement les frais notariaux et d'enregistrement des actes qui s'élèvent à environ 17 % des prix totaux) sont difficiles à amortir avec les loyers modiques (barèmes légaux) qui sont le reflet de la rentabilité agricole actuelle.

Pour donner un exemple chiffré simplifié: pour une terre acquise à 20.000€/ha, il faut compter environ 4.000€ de frais d'enregistrement (arrondi à 20%), qu'il faut rembourser avec des loyers qui s'élèvent en moyenne à 200€/ha/an. Cela signifie qu'il faut au moins 20 ans pour rembourser les frais, alors que ceux-ci doivent être amortis en quatre ans. C'est la raison pour laquelle les comptes de la coopérative sont en négatif. Ce n'est pas vraiment un problème, étant donné que la coopérative n'a aucune dette vis-à-vis des banques. Elle ne prend donc aucun risque. Elle n'engage que ses coopérateurs-rices qui croient à la force du changement et qui lui ont confié leur argent pour protéger et libérer les terres nourricières et tenter d'améliorer la réalité agricole en facilitant l'accès à la terre pour nos agriculteurs. Le capital social est garanti par les terres.

Par ailleurs, différentes pistes sont actuellement envisagées pour tenter de diminuer l'impact des droits d'enregistrement sur les comptes de la coopérative.

— Situation 2013

Concrètement, en 2013, la coopérative présente un compte de résultat en déficit de **3.434,24 €** pour l'exercice 2013, qui s'ajoutent au déficit d'exploitation approuvé de 1.887,20 € en 2012. Le résultat consolidé de la coopérative est donc, au 31/12/2013, de 5.321,44 € en déficit. Comme expliqué ci-dessus, ce résultat négatif s'explique principalement par les charges importantes auxquelles la coopérative doit faire face (notamment l'Inasti et l'impôt foncier mais spécialement les droits d'enregistrement des acquisitions), avec des montants créditeurs mineurs. En effet, les mouvements du compte de résultat montrent que les intérêts financiers pour 2013 s'élèvent à 510,92€ et les produits de la location des terres appartenant à la coopérative à 828,98 €, soit au total, **1339,90€**.

Ce résultat en déficit ne doit pas occulter les éléments principaux du bilan. En effet, le capital souscrit s'élève, le 31/12/2013, à **295.200,00 €**, qui comprend les parts de coopérateurs actées par le dernier conseil d'administration de l'année qui a eu lieu le 16 décembre (253.600€, soit 2536 parts comme indiqué ci-dessus) et les parts de coopé-

rateurs acquises avant le 31 décembre qui ont été actées lors du conseil d'administration de début janvier (41.600€). De nombreux coopérateurs ont souscrit en fin d'année, suite à l'appel à soutien lancé pour la ferme Renaud.

Ce capital apporté a permis de concrétiser, en 2013, **deux acquisitions**: une à Wavreille pour un montant de 20.044,00€ (qui s'ajoute au premier acte d'acquisition réalisé en 2012) et une à Neupré pour un montant de 23.211,25 €. Avec le premier achat à Wavreille réalisé en 2012 pour un montant de 53.643,07€, elles forment l'actif comptable principal de la coopérative. La valeur totale comptable des terrains acquis s'élève donc à **96.898,31€**. Les frais de ces acquisitions (droits d'enregistrement et frais notariaux) s'élèvent à un montant total de 19.312,63 €, amortis sur quatre exercices.

La trésorerie disponible dans la coopérative au 31/12/2013 s'élève à 178.022,2 €. Une partie de ces moyens concernent des parts dédiées au projet d'acquisition à Bourdon prévu pour mars 2014 (125.000€ auxquels il faudra ajouter les frais d'enregistrement).

7. Rapport social

Étant donné sa finalité sociale, la coopérative se doit d'explicitier dans ce rapport, la manière dont elle a réalisé son but social en 2012. La mission sociale a été rappelée ci-dessus et consiste à :

- 1) pérenniser les unités agricoles respectueuses de la terre et les protéger à long terme de la spéculation foncière et des modes d'agriculture destructrice, en acquérant des terres agricoles et le cas échéant, les bâtiments et les équipements agricoles incorporés à ces derniers;
- 2) favoriser l'installation et le maintien des agriculteurs qui se consacrent à des projets agroécologiques et d'agriculture paysanne en mettant les unités dont elle est propriétaire ou titulaire à disposition d'agriculteurs soutenus par des «groupes locaux», qui s'engagent à exercer une activité agricole assurant la fertilité des terres nourricières à long terme;
- 3) favoriser la relocalisation de l'économie agricole en mettant en priorité les unités à disposition d'agriculteurs s'inscrivant dans des systèmes de circuits courts et de vente directe.

La mission sociale a été réalisée en 2013 par l'acquisition de deux parcelles en soutien à la ferme biodynamique de Louis Larock située à Rotheux et par la concrétisation d'une deuxième acquisition à Wavreille, permettant de pérenniser la ferme biologique de Katia et Claude Marion. Ce deuxième achat a permis d'introduire notre première servitude dans l'acte d'acquisition, ce qui permet de garantir la mission de protection environnementale des terres agricoles acquises.

Les acquisitions sont désintéressées et ont exclusivement pour objectif de soutenir les projets agricoles nourriciers.

III LA CONSTITUTION DE LA FONDATION

Le mouvement Terre-en-vue est un mouvement unique qui vise à faciliter l'accès à la terre pour une agriculture durable et à protéger nos terres agricoles nourricières. Pour des raisons juridiques, ce mouvement est composé de deux structures différentes (une asbl et une coopérative), auxquelles nous ajouterons bientôt une troisième: une fondation, qui pourra accueillir les dons et legs de terres et d'argent.

Un des défis posés sera d'atteindre une certaine efficacité pour le mouvement, tout en maintenant sa cohérence pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.

1. Missions spécifiques

Pour rappel,

– l'ASBL a trois missions:

1. Accompagner les projets relatifs à l'accès à la terre
2. Animer un réseau sur l'accès à la terre
3. Développer une connaissance et un plaidoyer sur l'accès à la terre.

– la coopérative acquiert des terres agricoles au moyen de l'épargne citoyenne et les met à disposition d'agriculteurs qui s'inscrivent dans la philosophie.

La fondation quant à elle, aurait pour but de recueillir les dons et legs de terres et d'argent. **Les terres** reçues seraient mises à disposition de la coopérative pour un montant symbolique, laquelle les mettrait à disposition des agriculteurs. De cette manière, il n'y aurait qu'un seul interlocuteur vis-à-vis des agriculteurs pour la mise à disposition et on renforcerait la coopérative par des rentrées liées à la location des terres pour lesquelles il n'y aurait pas eu de frais d'acquisition (frais d'enregistrement).

L'argent reçu serait réparti entre:

- la prise de parts dans la coopérative pour soutenir l'achat de nouvelles terres et éventuellement permettre le départ de certains coopérateurs (il s'agirait de parts non dédiées à un projet spécifique)
- le soutien à l'asbl pour couvrir les frais généraux du mouvement (communication, gestion de projets, recherche, formation etc).

Au sein du mouvement, les objectifs de la fondation seraient les suivants:

- Stabilisation financière: achat de parts, réserve pour les coopérateurs sortants, réserve pour l'asbl en cas de «coup dur» (l'idéal serait de prévoir une clé de répartition)
- Légitimité (pour le grand public et les pouvoirs publics)
- Engager la responsabilité des pouvoirs publics via la caution qu'ils donneront si la fondation devient «d'utilité publique»: cela permet de faire reconnaître l'accès à la terre comme un problème et Terre-en-vue comme une des solutions.

2. Quelques défis

L'année 2013 a permis de commencer à faire mûrir les réflexions concernant la fondation. Nous avons organisé une première réunion fin mars et rencontré le notaire Erneux plusieurs fois pendant l'année pour imaginer la manière dont elle s'imbriquerait le mieux dans le mouvement.

Nous nous sommes posé différentes questions:

— En termes de gouvernance

Actuellement, les liens entre l'ASBL et la coopérative sont les suivants:

- L'ASBL détient des parts de la coopérative
- Deux membres du CA de l'ASBL sont membres du CA de la coopérative
- L'ASBL met un travailleur à disposition de la coopérative pour la gestion administrative.

L'idée est que la fondation soit constituée par l'asbl et la coopérative. Une fondation n'ayant pas d'assemblée générale, la démocratie de la structure serait donc assurée par ses fondatrices.

Le **conseil d'administration** de la fondation serait idéalement composé de 5 ou 7 personnes: outre l'asbl et la coopérative, il y a déjà deux candidats confirmés: **Élisabeth Simon et Bruno Liefoghe**. D'autres contacts ont déjà été pris, mais la réflexion est encore en cours.

Le conseil d'administration serait entouré par un **comité de vérification** qui vérifierait la bonne tenue de la comptabilité.

Il y aurait également un **comité d'interpellation** composé d'agriculteurs et de membres de groupes locaux, qui assureraient le lien avec la réalité du terrain.

— En termes stratégiques

Pour assurer une bonne communication, il faudra être assez clair sur les messages qu'on veut faire passer, spécialement vis-à-vis du grand public: faudra-t-il encourager les gens à prendre des parts de la coopérative ou plutôt à faire des dons (réguliers) à l'asbl ou à la fondation? Il conviendra notamment de s'adapter au public, en fonction du lieu de communication et des objectifs à atteindre, afin d'éviter les confusions.

Du point de vue des dynamiques locales, les terres reçues en dons par la fondation devront être gérées un peu différemment que celle acquises par la coopérative. Il faudra notamment être attentif à trouver des personnes qui soient prêtes à s'investir pour soutenir et entourer l'agriculteur dans ses démarches.

Une question encore en suspens est le rôle que la fondation pourrait jouer dans la mise en place des **servitudes environnementales** et de la mise à disposition des terres. Une idée est en effet que la fondation puisse jouer un rôle de médiateur en cas de conflit.

3. Projet de statuts

Le projet de statuts se trouve en annexe de ce rapport.

4. Plan financier

Le projet de plan financier se trouve en annexe de ce rapport.

Concrètement, il sera proposé aux assemblées générales de donner mandat aux administrateurs de l'asbl et de la coopérative pour constituer la fondation Terre-en-vue dans le courant de l'année 2014.

Si des personnes sont volontaires pour participer aux réflexions sur la constitution de la fondation, elles sont les bienvenues et peuvent prendre contact avec:

Bruno Liefoghe — bruno.liefoghe@gmail.com — 0479 57 36 31

IV LES ACTIVITÉS DU MOUVEMENT

1. Développement & structuration

— La vie de l'équipe permanente

L'année 2013 a été une fameuse année pour l'équipe permanente, étant donné qu'elle a représenté la première année de passage d'un mouvement entièrement bénévole à un mouvement partiellement salarié.

À partir de janvier-février 2013, nous avons en effet pu engager 3 travailleurs à temps plein pour une période de 9 mois, sur base d'un subside octroyé par le Ministère fédéral d'intégration sociale et d'économie sociale.

Petit à petit, l'équipe est parvenue à se structurer en maintenant toujours un haut niveau de collaboration et d'écoute attentive entre ses membres. Les rôles et responsabilités ont été attribués à chacun-e, avec un soutien d'administrateur-riche-s référent-e-s comme indiqué dans le tableau des rôles dont voici l'abrégé :

Rôles	Référent équipe	Référent CA
Nouveaux projets	Maarten	Dépend du projet
Projets en cours	Voir texte	Voir texte
Communication	Zoé	Lison et Vanessa
Site internet (infrastructure)	François	
Gestion administrative ASBL	Zoé	ThomasV, Thérèse, Jérôme, Bruno
Gestion administrative coopérative	François	Louis, ThomasV, Thérèse, Jérôme, Bruno
Recherche de subsides	Maarten	Jérôme et Lison
Recherche et développement – juridique	Zoé	Jérôme, Vanessa, Thibaut, ThomasL
Recherche et développement – agroécologique	Maarten	Jérôme, Vanessa, Thibaut, ThomasL
Plaidoyer	Maarten	Thibaut, ThomasL
Réseau	Principalement Maarten, dépend des partenaires	



— La vie des conseils d'administration

Après une petite période de tatonnement en début d'année, il a été décidé d'organiser les réunions des CA de l'asbl et de la coopérative en même temps, afin d'éviter les répétitions et les risques de mauvaise communication.

En mai et juin, les CA ont été organisés dans les fermes de C. Marion et de L. Larock pour renforcer les liens avec les projets accompagnés. Depuis juillet, ils se réunissent mensuellement à Namur pour faciliter l'accès central pour tous les administrateur-riche-s.

Nous avons également organisé deux « mises au vert » pour disposer de journées entières pour entamer des discussions de fond: une en octobre au Domaine de Graux à Tournai pour structurer le travail de l'équipe et des CA (tableau des rôles) et une en novembre à la ferme des frères Jacquemart pour discuter de la stratégie et des perspectives futures du mouvement. Une mise au vert a également été organisée en février 2014 à la ferme Renaud pour avancer sur les outils de mise à disposition (servitude environnementale et contrat d'emphytéose).

Le mouvement a malheureusement connu la démission de certains administrateurs-rices: Jean Mergelsberg, Stéphanie Skupiewski et Chantal Van Pévenage, pour des raisons personnelles. Nous respectons pleinement leur décision et les remercions encore vivement pour le temps qu'ils ont consacré au mouvement.

Les autres administrateurs-rices sont de plus en plus investis dans le mouvement, chacun-e selon ses compétences. Ils-elles sont particulièrement soucieux d'encadrer efficacement l'équipe et de faire avancer les projets. Qu'ils-elles soient également remercié-e-s pour leur engagement bénévole et leur conviction.

— Les forums

L'année 2013 n'aura connu l'organisation que de deux forums au mois de mars pour aborder trois thèmes:

- La constitution d'une boîte à outils visant à créer des dynamiques locales. C'est ce travail qui nous a inspiré pour la rédaction du document sur les groupes locaux et pour la préparation de l'atelier sur les groupes locaux prévu le 23 mars 2014 après-midi (assemblée générale).
- Le travail sur les critères d'accompagnement de projets, via le projet concret mené par le DNF (Département Nature et Forêts de la Région wallonne) sur la Montagne Saint Pierre et le projet du Domaine de Graux. L'idée était d'imaginer le projet idéal sur les terrains mis à disposition, sur base d'une cartographie et une description des lieux.
- L'implication des personnes ressources et des bénévoles dans le mouvement.

Après l'assemblée générale des 17-18 avril, nous n'avons plus pris le temps d'organiser des forums, afin de se concentrer sur les formations d'ambassadeurs, la structuration du mouvement et des conseils d'administration et l'accompagnement des projets.

— Les groupes de travail

Le groupe de travail sur la succession des fermes

Comme partout en Europe et comme dans le secteur de la production artisanale, l'âge moyen de l'agriculteur est de 55 ans dans notre pays. L'écart entre les générations est assez élevé: plus de 20 % des agriculteurs ont plus de 65 ans, alors que 5 % ont moins de 35 ans. C'est effectivement plus simple de trouver des fermes à remettre que de trouver des terres libres, mais le processus de reprise de ferme, surtout hors cadre familial est aussi complexe.

La participation dans le réseau Grundtvig nous a mis en contact avec plusieurs acteurs qui ont développé une expertise très riche à travers les années concernant le processus de transmission. C'est ainsi que nos amis de Terre de Liens nous invitent à un séminaire

sur la transmission des fermes organisé le 17 avril 2013 à Paris: «Des idées à transmettre». Nous y prenons conscience des liens avec la situation belge et de l'extrême urgence d'agir. Nous y découvrons des outils d'accompagnement très performants, ce qui nous inspire pour lancer une dynamique en Belgique. En rentrant, nous ne tardons pas à lancer un groupe de travail.

Une première réunion a lieu Bruxelles le 29 avril 2013. Crédal, SAW-B, Coopburo, Bioforum, Terre-en-vue, Crabe, Biowallonie sont présents ou invités. Nous nous focalisons sur la création et adaptation des outils d'accompagnement. Le cas de la Ferme Dôrloû est adopté comme cas d'école.

Lors d'une visite de notre partenaire Allemand, Regionalwert AG, toujours dans le cadre du programme Européen Grundtvig, nous rencontrerons Christian Veith de Hofgruender¹⁰ à Freiburg le 6 mai 2013. Ceci renforce l'idée de créer une dynamique nationale et un réseau EU.

Un mois plus tard, en juin 2013, nous accueillons Anna Korzenszky qui nous explique le modèle qu'elle développe avec Veith. Le lendemain, nous allons avec une délégation du GT Transmission à la ferme Dôrloû pour expliquer cette approche qui est très bien accueillie. Ce modèle divise le processus de la transmission en 5 étapes et équilibre bien les besoins et capacités des cédants et repreneurs.

En septembre 2013, le GT Transmission se revoit et nous décidons de creuser des possibilités de trouver des financements pour une vraie recherche-action sur la question de la transmission des fermes. Nous avons besoin de nous former et de nous approprier les outils de travail.

Le groupe de travail communication

Le groupe de travail «communication» s'était bien structuré fin 2012 autour de la création du site internet et d'autres outils de communication. Il était composé de: Lison Hellebaut, Bruno Liefoghe, Sophie Caillau, Zoé et Maarten.

Il s'est encore réuni début 2013 pour s'approprier la gestion du site internet. Ensuite, chacun-e des membres du groupe a pu avancer avec ses ressources: Sophie avec ses compétences graphiques pour les affiches et folders, Lison avec son investissement dans la formation des ambassadeurs et Bruno avec le renforcement du réseau.

— Les groupes locaux

Les groupes locaux ont beaucoup évolué en 2013. Il nous paraît important de leur consacrer une place à part entière dans ce rapport parce qu'ils en ont une bien particulière dans le mouvement. Bien qu'ils soient souvent rattachés ou constitués à l'occasion d'un projet précis, ils pourraient évoluer de manière plus large et envisager d'autres actions au niveau local. C'est déjà le cas pour certains.

— Groupe local de Wavreille En 2013, le groupe local de Wavreille était toujours aussi actif puisqu'il a permis une deuxième acquisition en soutien à la ferme Marion. Il a également défini sa vision et son territoire d'action: le triangle Nassogne-Rochefort-Marche. Les ambassadeurs formés à Namur ont pris de l'assurance pour représenter le mouvement et tenir des stands dans les manifestations locales. En décembre, une question très importante a été posée quant à l'autonomie des groupes locaux et la possibilité d'accompagner d'autres projets. L'enjeu est de permettre au groupe de rester maître de la dynamique au niveau local, tout en s'inscrivant dans une dynamique régionale cohérente.

— Groupe local de Rotheux-Liège En 2013, le groupe local de Rotheux-Liège s'est réuni en avril (pour préparer l'AG), juin (pour définir des actions), septembre (pour se familiariser avec le site internet) et novembre (pour préparer la soirée avec Barricade). La formation d'ambassadeurs a permis à certains

10 Voir sur www.hofgruender.de

membres de mieux se connaître et de mieux appréhender la dynamique. Par contre, une leçon apprise est qu'il faut annoncer les réunions à l'avance, sans quoi les membres ne savent pas s'organiser et participer activement. On se retrouve alors avec des gens chaque fois différents aux réunions, ce qui ne nous permet pas d'avancer. La résolution a été prise d'établir un agenda pour toute l'année 2014, comprenant les réunions du groupe local et les fêtes prévues à la ferme. La première réunion de 2014 a déjà été très fructueuse et permis de définir quelques pistes d'action.

— **Groupe local de Bourdon** Le groupe local de Bourdon a pris son envol à partir du projet de la ferme Renaud. Pour l'instant, ses membres se concentrent sur le rassemblement de coopérateurs pour pourvoir acquérir la parcelle envisagée. Fin 2013-début 2014, ils ont assuré la représentation de Terre-en-vue à chaque occasion qui se présentait dans la région.

— **Groupe local de Mons-Ath** Le groupe local de Mons-Ath, porté par le projet de Yannick Hostie et soutenus par les asbl La Bande de GasAth et AVAP, souhaiterait prendre des actions concrètes, relancé par la formation des ambassadeurs qui a été organisée en fin d'année. Une réunion début 2014 a permis de lancer quelques pistes concrètes.

— **Groupe local de Saint-Gérard** Le (futur) groupe local de Saint-Gérard autour des fermes Jacquemart n'a été réuni qu'une fois en 2013 mais sera relancé après l'assemblée générale, pour commencer la récolte de parts en prévision de futures acquisitions.

2. Le réseau

— Réseau associatif belge

Le RéSAP

Le Réseau pour le Soutien à l'Agriculture Paysanne est en quelque sorte le berceau de Terre-en-vue. Né en 2009, il s'agit d'un réseau composé d'associations actives en Belgique et à l'étranger, conscientes des enjeux de notre système alimentaire et soucieuses d'y apporter des réponses citoyennes et paysannes. En 2012 tout comme en 2013, l'équipe de Terre-en-vue a peu participé aux réunions du RéSAP, faute de temps, la priorité allant à l'accompagnement des projets d'accès à la terre. Par contre, plusieurs collaborations avec certains membres du RéSAP se sont concrétisées en 2013.

Ainsi, la formation des ambassadeurs est un vrai projet de co-construction entre Terre-en-vue, **Quinoa** et **Rencontre des Continents**. Une collaboration avec l'asbl **Barricade** a permis l'organisation d'une soirée de présentation de Terre-en-vue en fin d'année. Plusieurs rencontres ont également eu lieu avec **Oxfam-magasins du monde**, aboutissant par exemple à une présentation de Terre-en-Vue lors du Festival «Nourrir l'Humanité, c'est un métier», qui fut un grand succès. Avec **FIAN**, nous avons travaillé au plaidoyer politique, afin de se préparer pour une future action médiatique et politique en 2014. Enfin, plusieurs collaborations sont également prévues avec la **FUGEA** et le **MAP**.

En 2014, nous participerons avec le RéSAP à la célébration de la journée mondiale des luttes paysannes le 17 avril. Lors de la préparation de cette journée, nous retrouvons une dynamique qui a fort gagné en maturité. Les complémentarités deviennent directement visibles et nous nourrissent.

Autres collaborations

En 2013, de nouvelles pistes de collaborations ont émergé avec notamment quatre associations:

- **Faunes et Biotopes** (20 avril 2013): dans le cadre du projet «Terres vivantes», Faunes et Biotopes accompagne des propriétaires terriens pour une gestion agroécologique de leurs terres. Une collaboration pourrait être envisagée afin de croiser nos contacts (en particulier les candidats à l'installation) et nos expériences.
- **Natagora** (16 avril et 21 mai 2013): dans le cadre du projet de ferme-pilote que Natagora développe, une collaboration serait envisageable à plusieurs niveaux: échanges d'informations, participations communes à des groupes de travail, liens à créer avec les groupes locaux et les projets de chantiers collectifs pour améliorer la biodiversité des fermes...
- **Réseau Financité** (17 juillet et 18 octobre 2013 + participation à l'AG le 7 décembre 2013): Terre-en-vue est devenu membre du Réseau Financité. Des collaborations sont envisagées pour la formation des ambassadeurs et pour une recherche qui sera menée en 2014 sur les financements indirects (parts de coopérative).
- **RCR** (Réseau des Consommateurs Responsables) (25 octobre 2013): échanges passionnants sur des actions similaires et les dynamiques locales. Des collaborations sont envisagées à différents niveaux: gouvernance et gestion des groupes, formations d'ambassadeurs et éducation permanente.

Biogrondfonds devient De Landwaard

De 2012 à 2013, nos partenaires flamands travaillent concrètement au lancement d'une coopérative foncière et à son plan d'entreprise. Par contre, la création d'une asbl apparaît comme fort énergivore, et ils font le choix de confier à Bioforum les missions de l'asbl, permettant à l'équipe de Biogrondfonds de se concentrer sur la coopérative.

Les liens avec Terre-en-vue se renforcent quand Kaat Segers, qui coordonne le projet, nous rejoint lors d'une rencontre en Allemagne, dans le cadre de notre projet d'échange européen Grundtvig.

Fin 2013, Terre-en-vue soutient Biogrondfonds de façon plus intense, afin d'accélérer le démarrage de la coopérative. Les bénéfices sont partagés: Biogrondfonds profite de l'expérience de Terre-en-vue, tandis que les questions stratégiques qu'ils se posent alimentent nos réflexions.

Le réseau de partenaires intéressés à soutenir Biogrondfonds s'étend progressivement et ils commencent à rassembler les fonds nécessaires pour le lancement de la coopérative. Le «Vlaamse Landmaatschappij» (comparable à la DAFOR en Wallonie) octroie un petit budget permettant un travail rémunéré de quelques mois pour le porteur du projet, Kaat. Ce qui nous rappelle l'importance du soutien politique dont bénéficie Terre-en-vue par les subsides obtenus, et qui ne semble pas être aussi évident en Flandre.

La coopérative foncière, désormais dénommée «De Landwaard», sera lancée le 30 avril 2014, et Terre-en-vue sera un des co-fondateurs. Afin de faciliter le transfert de savoir-faire entre Terre-en-vue et «De Landwaard», nous inviterons une personne à venir faire un stage chez Terre-en-vue en 2014. La proposition est bien accueillie et nous sommes heureux de cet échange.

— Réseau européen

Le réseau GRUNDTVIG «Access to Land»

En 2012, Terre de Liens nous invite à participer à la construction d'un projet d'échange de savoir-faire au sein d'un réseau de 7 pays. Le projet est accepté et financé par l'Europe dans le cadre du fond «Grundtvig».

Bien que le but de Terre-en-vue ait toujours été de créer un outil adapté aux spécificités de la situation wallonne et bruxelloise, les échanges avec nos partenaires européens nous ont permis de progresser à grands pas. Ci-dessous, un petit compte-rendu des six premières rencontres.



Août-septembre 2013 Une première rencontre est organisée **en France**, à Vougy (Rhône -Alpes), avec une cinquantaine de participants. La volonté de collaboration et d'entraide est très forte et nous identifions ensemble un programme d'échanges de 2 ans sur base des besoins et des forces des différents pays.

Février 2013 c'est à notre tour d'accueillir le réseau **en Belgique**, à Nassogne (Rochefort). Nous y échangeons nos réflexions autour de différentes thématiques, entre autre l'autonomie des groupes locaux et la pratique des biens communs. Les témoignages des deux groupes locaux de Terre-en-vue marquent nos partenaires par leur engagement et détermination. Par la suite, nos partenaires les plus proches nous demanderont de renforcer les liens et de mettre en place des actions en commun. Nous verrons qu'avec Terre de liens/Nord-Pas-de-Calais, ceci commence à prendre forme (voir détails ci-dessous). En soirée, nous organisons un bal folk qui nous permet de sortir des discussions, de prendre du bon temps et de renforcer les liens.

Mai 2013 le réseau se retrouve à Freiburg **en Allemagne**. Nous y découvrons les projets de Regionalwert AG¹¹, présentés par Peter Volz. La structure est proche d'une coopérative qui comprend des fermes, des restaurants, un centre de fabrication de paniers (colis de produits), une entreprise de séchage de fruits et de légumes et deux magasins qui commercialisent les produits des producteurs de Régionalwert AG et d'autres produits d'origine biologique et bio-dynamique. Régionalwert AG participe aux différents projets en prenant des parts. Elle co-investit dans toute la chaîne alimentaire, créant un

11 <http://www.regionalwert-ag.de/>

équilibre entre des investissements qui rapportent peu (par exemple la terre) et d'autres qui rapportent plus (transformation, restauration, commercialisation). Titus Bahner, futur fondateur de l'équivalent d'un Terre-en-vue en Allemagne, nous partage son analyse des projets d'accès à la terre en Allemagne et en Europe, mettant en évidence les similitudes malgré les nuances socio-économiques et légales des différents pays-membres. L'accès à un niveau de rentabilité sociale, écologique et économique de Regionalwert AG est fort encourageant.

Juillet 2013 nous rendons visite à nos deux partenaires **anglais** dans la ville de Bristol. Soil Association Land Trust (SALT) & Bio-Dynamic Land Trust (BDLT) sont deux 'trusts', des fondations ayant reçu des terres et fermes en donation. Ceci nous intéresse particulièrement dans la perspective de la création de notre propre fondation. Nous sommes reçus par Rachel (prononcez à l'anglaise!) de Soil Association, «maison-mère» de SALT, une association qui a développé de longue date une très riche expertise en certification biologique.

La situation terrienne anglaise a ceci de particulier qu'il ne s'y est pas produit de révolution à la française, redistribuant les biens de la noblesse. Il n'est pas rare de rencontrer des villages entièrement détenus par une seule personne, tous les habitants et agriculteurs étant locataires des terres. Les anglais ont par conséquent développé un riche et spécifique savoir-faire de 'Land Partnership'. Lors de la première journée, David nous apprend beaucoup sur son métier de 'Land Agent' chargé de faciliter la rencontre entre propriétaires et agriculteurs soucieux de développer une agriculture raisonnée et de leur proposer tous types de contrats adaptés à leurs situations particulières. La deuxième journée nous offre l'opportunité de visiter le siège anglais de Triodos Bank où nous découvrons différentes expériences, outils et modèles pour financer l'acquisition de terres agricoles. La troisième journée sert essentiellement à présenter en détails deux partenaires européens: SALT et Terre de Liens, à destination des nouveaux venus. Ces rencontres européennes servent également à faire croître un groupe de personnes réparties dans toute l'Europe et une conscience commune sur nos situations, la Politique Agricole Commune étant gérée au niveau européen et imprimant une forte empreinte sur tous nos pays.

Septembre 2013 À mi-parcours du projet Grundtvig, nous nous dirigeons vers la **Lituanie**, ce pays dont nous entendons rarement parler, alors qu'il y a tant à y découvrir, par exemple le projet Viva Sol¹². Audrius et Valdas, fondateurs de Viva Sol nous instruisent sur la réforme agraire depuis la fin de l'époque soviétique. La situation est très différente des pays d'Europe occidentale. La redistribution des terres n'est toujours pas aboutie et beaucoup d'agriculteurs travaillent sur base de contrats précaires et parfois même sans contrat, le propriétaire n'étant pas connu. Une terre coûte en moyenne 1.000 €/ha. Ils nous expliquent comment un écart s'est construit entre producteurs (grands et petits), mais aussi entre producteurs et mangeurs. Viva Sol cherche à montrer «le possible», à redonner le goût de l'agriculture, et ce de manière très originale: organisation d'ateliers de cuisine, lancement d'un habitat groupé entre personnes intéressées par l'agriculture et l'agrotourisme, développement de marchés fermiers en ville. Une action particulière consiste à distribuer des chèvres pour réapprendre l'élevage et la fabrication de fromage. Chaque personne ayant reçu une chèvre s'engage à offrir un chevreau à une autre personne. Et ainsi se crée une chaîne de nouveaux agriculteurs.

Sur base de ces échanges, nous identifions ensemble les potentiels développements futurs, leurs financements possibles et les pistes à développer avant la fin du programme Grundtvig. À la fin du voyage, Viva Sol nous fait découvrir un lieu magique du marais de Čepkeliai au sud du village de Marcinkonys où, logés en plein forêt, nous voyons plus de champignons que nous en avons probablement vu dans notre vie entière. Ce fut un échange magique qui nous a rempli d'une nouvelle énergie créatrice et nourrissante.

12 <http://www.vivasol.lt/>

Octobre 2013 L'Italie nous invite à Rome sur la thématique de l'agriculture urbaine. Bien que fortement intéressés, nous choisissons de ne pas participer, trop occupés par les développements en cours au sein de notre mouvement.

Une prochaine visite est prévue en **Catalogne** début avril 2014. L'association Xarxa de custòdia del territori¹³ nous invite à partager son travail sur le «land stewardship», l'intendance du territoire. Xarxa fonctionne comme une fédération de plusieurs organismes ayant un lien avec la facilitation de l'accès à la terre. Ils sont spécialisés dans la mise en lien des propriétaires privés et publics d'une part et des agriculteurs ou gestionnaires des espaces naturels d'autre part. Ceci nous inspirera sans doute dans notre approche des biens communs. En effet, nous savons qu'un équilibre est à trouver pour Terre-en-vue entre le fait d'«être propriétaire de terres via la coopérative» et de «faciliter la rencontre entre propriétaires et agriculteurs». L'enjeu étant toujours de faciliter l'accès à la terre de manière stable et viable.

La clôture du projet Grundtvig est prévue en juin 2014 par une conférence à Bruxelles et une présentation des résultats. D'ici là, nous travaillons sur un site internet européen pour rendre les initiatives plus visibles et accessibles, pour entamer un plaidoyer au niveau européen, et pour faciliter la recherche sur la situation foncière des différents pays. Le site devra aussi rendre visible la problématique de l'accès à la terre, souvent présentée comme un problème concernant uniquement l'hémisphère Sud, alors que la situation en Europe est de plus en plus critique. Les deux dynamiques sont d'ailleurs intimement liées. L'Europe de l'Est sera également mise en avant. Le lancement du site internet est prévu au plus tard pour l'été de 2014.

European Action Research Center on Land Access

En parallèle au projet de site internet européen (voir ci-dessus), nous travaillons à la mise en place d'un observatoire européen de l'accès à la terre. Actuellement nommé «Centre Européen de Recherche Action sur l'Accès à la Terre» (European Action Research Center on Land Access), il nous apparaît comme essentiel, car le manque de données rend très difficile le travail de recherche et de conseil politique à ce sujet. Nous cherchons à amener des chercheurs à se rassembler et à intégrer les questions concernant l'accès à la terre dans leurs études et recherches universitaires. Ce travail se déroule également au niveau régional (Wallonie-Bruxelles) et sera rendu possible au niveau national une fois que «De Landwaard» sera lancé.

Pour assurer une pérennisation de l'action, le réseau issu de Grundtvig se penchera sur une nouvelle demande de financement européen, invitant davantage de partenaires à participer. Les thématiques et la méthodologie seront élaborés début 2014. L'enjeu étant toujours de créer une dynamique supra-nationale qui nourrit également le niveau local.

Farm continuity Network

C'est également dans la dynamique des collaborations européennes que nous avons eu l'opportunité de travailler sur la question de la continuité des fermes.

En 2012 et 2013, «Demeter International», l'organisation de promotion de l'agriculture bio-dynamique au niveau mondial, organise deux conférences, dont une au parlement européen réunissant une centaine de participants. Un groupe de travail prend forme autour de la question de la succession de fermes. Les échanges et réflexions mûrissent et un petit projet de recherche sur la succession des fermes est déposé fin 2013 auprès de la FAO (International Land Coalition), projet accepté qui se déroulera durant l'année 2014. Pour la suite, le Réseau pour la continuité des fermes prépare un projet de collaboration européenne qui pourrait être financé sur plusieurs années, afin de mutualiser les compétences des différents pays.

13 <http://www.custodiaterritori.org/>

Renforcement avec Terre de Liens/Nord-Pas-de-Calais

Plusieurs participants de Terre de Liens/Nord-Pas-de-Calais (NPdC) ont participé à différentes étapes du développement de Terre-en-vue. Cécile Dubart, force créatrice de l'antenne de Terre de Liens NPdC et administratrice de Terre de Liens National, était présente au premier forum de Terre-en-vue en mai 2011, mais également au lancement du groupe local de la Ferme Larock (Rotheux) et à plusieurs rencontres dans le cadre de Grundtvig «Access to Land». Lors de la rencontre à Nassogne (cf. supra), nous sentons que nous sommes prêts à travailler de manière plus étroite avec Terre de Liens NPdC. Les problématiques de ce département sont très proches des nôtres, la distance est limitée et des cadres européens existent pour ce type de collaborations dans lesquelles nous pourrions également intégrer nos amis flamands (nous envisageons notamment un projet Interreg).

Une première rencontre de collaboration a lieu le 22 août 2013 afin d'identifier les besoins et capacités de chacun pour apprendre un maximum des expériences des uns et des autres. Terre de Liens NPdC est très fort en sensibilisation citoyenne, donne des formations et a participé à une étude sur l'impact de ses actions citoyennes. Elle se pose des questions très similaires aux nôtres: comment participer à l'organisation d'un appel à projets lorsqu'il y a une terre à disposition? Quels liens avec l'urbanisation et l'agriculture urbaine? Quelle autonomie des groupes locaux et comment assurer une continuité dans une dynamique de bénévoles? Terre de Liens NPdC se penche également sur la question des «chapeaux» (pas-de-porte officieux ou dessous-de-table pour accéder au bail) et plus largement, sur les mécanismes de détermination des prix, qui nous intéressent beaucoup aussi.

Une seconde rencontre a eu lieu en février 2014. Plusieurs ambassadeurs, administrateurs et membres de l'équipe participeront à une journée très enrichissante. Nous sommes à la recherche d'un cadre et de pistes de financement qui nous permettront de construire ensemble à long terme. Une prochaine rencontre est prévue en Belgique, avec des ateliers thématiques sur les dynamiques locales et l'accompagnement de projets.

3. La communication

— Ambassadeurs

L'idée de mettre en place une formation d'ambassadeurs provient de la volonté de croiser deux besoins: celui des coopérateur-riche-s qui souhaitent en savoir plus sur le mouvement Terre-en-vue, afin de pouvoir mieux en parler à leur entourage et de soutenir les dynamiques locales dans lesquels ils sont investis et celui de l'équipe de permanents qui ne pouvait plus assumer toutes les sollicitations pour participer à des débats publics relatifs à la terre agricole un peu partout en région wallonne. L'idée est ainsi venue de former des ambassadeurs-riche-s de Terre-en-vue, pour leur permettre de mieux cerner les enjeux politiques et techniques relatifs à l'accès à la terre, et de se rendre ainsi plus efficaces dans notre communication et dans nos actions. C'était aussi une belle occasion de créer une synergie entre coopérateur-riche-s et une cohérence dans la manière dont nous parlons chacun-e du mouvement Terre-en-vue.

Pour imaginer le contenu la formation, nous avons fait appel à notre réseau d'associations fondatrices spécialisées dans l'éducation permanente liée aux enjeux agricoles: Amaury Ghijselings de l'asbl Quinoa, Sébastien Kennes de l'asbl Rencontre des Continents, Florence Kroff de FIAN et Corentin Dayez de l'asbl OXFAM Magasins du Monde. Ils ont tous répondu positivement à l'appel et Amaury a pu nous consacrer davantage de temps pour organiser la première formation avec nous.

La formation consiste en trois soirées auxquelles tous les participants s'engagent à être présents:

- La première soirée a pour but de prendre la mesure des enjeux globaux du système alimentaire, sur base du «jeu de la ficelle» (jeu de rôles illustrant les aspects systémiques), agrémenté d'un petit exposé sur le mouvement mondial pour l'agroécologie et la souveraineté alimentaire.
- La deuxième soirée a pour but d'informer les participants sur le mouvement dans tous les détails, avec un moment prévu pour les questions-réponses.
- La troisième soirée permet aux participants de se mettre en situation de représentation sur un stand: chacun-e à son tour joue le représentant-e de Terre-en-vue qui répond aux questions d'une personne intéressée. La soirée se clôture par une mise en commun des bonnes pratiques.

En 2013, nous avons organisé quatre formations d'ambassadeurs:

– **à Namur en juin** (17 participants dont 2 administrateurs, 3 représentants du groupe local de Wavreille et 1 représentante du groupe local de Rotheux), avec la présence d'Amaury de Quinoa. Les ambassadeurs formés à Namur ont ensuite saisi l'occasion de représenter Terre-en-vue lors du Salon Valériane et lors des manifestations du groupe local de Wavreille.

– **à Liège en juillet** (16 participants dont 1 administratrice et 5 représentants du groupe local de Rotheux), avec la présence d'Éric de Quinoa. Les ambassadeurs formés à Liège ont notamment saisi l'occasion de représenter Terre-en-vue lors du festival TempoColor, de la ceinture alimen-terre liégeoise et d'une soirée organisée par Barricade. La formation les a encouragés à s'investir davantage dans le groupe local autour de la ferme Larock.

– **à Ath en octobre-décembre** (15 participants membres du groupe local de Mons-Ath). La formation des ambassadeurs à Ath a permis de relancer une dynamique locale autour du projet de Yannick Hostie, avec l'idée de créer un véritable groupe local en 2014 et de commencer à récolter de l'épargne pour un projet potentiel dans la région (celui de Yannick ou un autre).

– **à Bruxelles en novembre-décembre** (15 participants dont deux administrateurs). Plusieurs actions ont directement offert un cadre pratique aux ambassadeurs formés à Bruxelles: une présentation dans une école agricole à Liège, une intervention au Théâtre National à Bruxelles et des réunions préparatoires organisées par le ReSAP en vue de la journée mondiale de luttes paysannes du 17 avril 2014. D'autres opportunités seront créées et saisies en 2014 car rien n'est plus formateur que la pratique!

Nous avons amélioré le contenu de la formation au fur et à mesure des sessions, notamment concernant le jeu de la ficelle, davantage focalisé sur les enjeux de la ferme et de l'accès à la terre; concernant la présentation du mouvement Terre-en-vue devenue plus claire et précise; et concernant les mises en situation, de plus en plus concrètes. Nous avons également établi un document reprenant les questions fréquemment posées (FAQ), que nous mettrons bientôt à disposition sur le site internet. Merci aux ambassadeurs pour leur participation, leurs suggestions d'amélioration et leur esprit critique!

Nous sommes particulièrement satisfaits de ces formations qui ont été une véritable réussite et qui ont permis de (re)lancer les dynamiques locales et de soulager l'équipe au niveau des représentations: les objectifs ont été atteints! Pour 2014, nous envisageons d'organiser un nouveau cycle, avec une partie d'approfondissement pour les ambassadeurs déjà formés qui souhaitent aller plus loin sur certaines questions.

— Représentations

Représentations 2013

Entraide et fraternité – Pierre Rabhi (28 février 2013)

Pierre Rabhi était invité le 28 février 2013 à Louvain-la-Neuve. Les associations membres du ReSAP en ont profité pour organiser une rencontre informelle et réfléchir ensemble aux actions à mener. Le soir, lors de la conférence, le mouvement Terre-en-vue était invité à brièvement se présenter et à tenir un stand auquel de nombreuses personnes se sont intéressées.

Soirée Barricade (21 mai 2013)

La soirée du 21 mai fut particulièrement intéressante car nous avons été invités par l'asbl Barricade (Liège) pour présenter Terre-en-vue sous l'angle de la gouvernance des biens communs. Nous avons pu mettre en évidence notre fonctionnement collectif et la mission des groupes locaux d'entourer nos agriculteurs, à qui nous avons confié la gestion des terres nourricières.

Journée «coopératives» organisée par GRAPPE (25 mai 2013)

La journée du 25 mai était malheureusement trop ensoleillée que pour attirer beaucoup de monde à la conférence organisée par l'asbl GRAPPE à Namur. Nous avons malgré tout pu mettre cette rencontre à profit pour comparer notre coopérative à celle du mouvement LST, constituée pour former et engager du personnel peu qualifié dans le domaine de la construction et de l'accès au logement.

Petite foire de Libramont (27-28 juillet 2013)

La Petite foire de Libramont fut la première opportunité offerte à nos ambassadeurs de participer à la représentation de Terre-en-vue. Trois ambassadrices se sont ainsi manifestées pour tenir le stand de Terre-en-vue le lendemain de la terrible tempête qui avait bouleversé les foules. Nous en avons profité pour faire connaître le mouvement à de nombreuses personnes.

Marché fermier à Wavreille (17 août)

Les ambassadrices du groupe local de Wavreille ont pris à coeur de représenter le mouvement lors du marché fermier organisé par le groupe Colibri-Famennes.

Rencontres écologiques d'été (30 août 2013)

Terre-en-vue est représenté lors des Rencontres Écologiques d'été, organisées par le parti Écolo fin août 2013 à Hastière. Nous intervenons dans un atelier intitulé «Relocalisation de l'Économie (agricole)». Les débats sont fructueux et nous espérons avoir semé de nouvelles graines de réflexion.

Salon Valériane à Namur (7 septembre 2013)

Cette année, le Salon Valériane est l'occasion pour Terre-en-vue de mener un débat intitulé «Une autre finance pour une autre agriculture». Nous l'organisons en collaboration avec le réseau des GASAP, la coopérative Agricover, Credal ainsi qu'Agricall, avec qui nous nouons de premiers contacts. Une vingtaine de personnes sont présentes pour assister à ce riche débat.

Le Salon Valériane représente aussi une deuxième opportunité saisie par nos ambassadeurs pour représenter Terre-en-vue. Malheureusement, le stand de Credal était un peu étroit pour nous accueillir tous (au total sept ambassadeurs sur 2 jours). L'année prochaine, nous prendrons notre propre stand et pourrons arborer un matériel de communication à la hauteur (roll-ups, drapeaux...).

Créajob à Hotton (19 septembre 2013)

La filière agrotourisme de Créajob a développé une couveuse d'entreprises pour les agriculteurs et les accompagne dans leurs démarches d'installation. Pour fêter ses trois ans à Hotton le 19 septembre 2013, elle a invité Terre-en-vue à se présenter à une petite

cinquante de personnes, dont des agriculteurs et des politiques. Nous avons ainsi notamment eu l'occasion de rencontrer le bourgmestre d'Hotton et de discuter avec lui de sa politique de gestion des terres.

Festival TempoColor à Liège (21 septembre 2013)

Depuis 2002, une plate-forme liégeoise constituée notamment par Les Chiroux et le CNCD 11.11.11 organise un événement avec des projets alternatifs sociaux, artistiques et écologiques. Depuis 2012, Terre-en-vue est invité à y participer et le fait avec beaucoup de plaisir. La formule qui «marche du tonnerre» se compose d'un simple stand tenu par des ambassadeurs et décoré d'affiches, folders, et documents de souscription de parts, placé aux côtés d'un autre beau stand paysan de la ferme de Rotheux. Quand le discours et la pratique sont en phase, une belle énergie se dégage et fait en sorte que de nouvelles personnes s'intéressent à notre mouvement et que des nouvelles parts sont acquises! Nous espérons pouvoir participer à ce beau projet pendant longtemps.

Conférence Pierre Rabhi à Rochefort (2 octobre 2013)

Des centaines de personnes étaient présentes à Rochefort le 2 octobre 2013 pour une conférence organisée par le groupe Colibri-Famennes. Pierre Rabhi était invité à s'exprimer après la présentation de différentes initiatives de la région dont le groupe local de Wavreille par ses ambassadrices. Cela lui a ainsi permis de mettre en évidence la manière dont on peut aussi agir concrètement chez nous. La soirée fut très fructueuse et de nombreuses personnes se sont ensuite adressées au stand de Terre-en-vue.

Petits déjeuners Oxfam: Marche (13/10/13), Fernelmont (13/10/13) et Hotton (17/11/13)

Les petits déjeuners OXFAM sont une belle occasion de parler du mouvement Terre-en-vue à un public sensible et disposé. Le groupe local de Bourdon a saisi l'occasion pour y lancer le projet de soutien à la ferme Renaud. Un bénévole du mouvement en a aussi profité pour (faire) parler de Terre-en-vue.

Conférence Midi du Territoire organisée par IEW (15 octobre 2013)

Interenvironnement-Wallonie organise régulièrement des «Midis du territoire» pour présenter différentes thématiques relatives à l'aménagement du territoire à un public principalement composé d'urbanistes et architectes. Terre-en-vue a été invité le 15 octobre 2013 pour se présenter, dans le cadre du développement des circuits courts.

Festival AlimenTerre (19 octobre 2013)

C'était sur base de 5 photos qu'il fallait présenter Terre-en-vue en 5 minutes lors du Festival AlimenTerre le 19 octobre 2013. Ensuite, nous nous sommes retrouvés en ateliers pour approfondir la connaissance du mouvement, les participants ayant l'occasion de poser leurs questions et d'émettre leurs réflexions critiques.

Forum de lancement de la Ceinture alimentaire liégeoise (6 novembre 2013)

Le 6 novembre 2013 était un jour particulier pour la ville de Liège, vu l'organisation du forum de lancement de la Ceinture alimen-terre liégeoise (CATL), l'idée étant de rassembler et de fédérer de nombreux acteurs citoyens, économiques et culturels (tant privés et publics) en vue de renforcer l'autonomie alimentaire de la région liégeoise. Lors du forum ouvert particulièrement bien organisé, la thématique foncière a été abordée, débouchant sur la constitution d'un groupe de travail «foncier», qui pourrait bientôt créer des synergies avec le groupe local de Rotheux-Liège.

Conférence de Paul-Ariès à Marche-en-Famenne (7 novembre 2013)

Le groupe local de Bourdon a profité de la présence de Paul-Ariès à la Maison de la culture de Marche-en-Famenne le 7 novembre 2013 pour présenter le projet Renaud et lancer un premier appel à coopérateurs. Paul-Ariès a souligné son soutien au projet et encouragé le public à prendre des parts.

Conférence organisée par Finance-la Neuve (19 novembre 2013)

Finance-la-Neuve est un groupe local issu du réseau Financité, qui a pour but de promouvoir les alternatives financières comme Terre-en-vue. Ils nous ont invités le 19 novembre 2013 pour présenter le mouvement à une bonne vingtaine d'intéressés, certains d'entre eux étant entre-temps devenus coopérateurs.

Cinédébat à Hotton après "Les moissons du futur" (21 novembre 2013)

Le groupe local de Bourdon a saisi l'occasion d'un débat organisé par le CNCD sur le droit à l'alimentation après la projection «Les moissons du futur» pour présenter le projet de la ferme Renaud.

Séminaire Réseau wallon de développement rural (21-22 novembre 2013)

Les 21 et 22 novembre 2013, la Réseau wallon de développement rural organisait un séminaire intitulé «Entrepreneuriat et créativité en milieu rural», dont une des thématiques abordées était l'accès à la terre. Après une séance inaugurale lors de laquelle Sjoerd Wartena a présenté Terre de liens, le mouvement Terre-en-vue s'est présenté devant un public averti. Le deuxième jour était consacré à une table ronde sur l'accès à la terre avec différents acteurs tels que la FWA, la FUGEA et la DAFOR (direction de l'aménagement foncier rural au sein de la région wallonne), qui a permis d'imaginer ensemble un meilleur système de gestion foncière en Wallonie. La journée s'est soldée par deux visites de terrains: le point Vert, espace-test en maraichage mis en place par le GAL du Pays des Condruses et la ferme Larock, avec le soutien des ambassadeurs de Terre-en-vue.

Soirée Écolo-J à Mons (11 décembre 2013)

Une nouvelle branche d'Écolo-J(eunes) vient de se créer à Mons et invite Terre-en-vue à se présenter après la projection du film «Les moissons du futur» le 11 décembre 2013. C'est le lendemain de la dernière soirée d'une formation d'ambassadeurs à Ath et c'est sans hésiter qu'un ambassadeur s'est présenté pour intervenir avec l'appui de l'équipe. Le débat critique qui suivra durera au-delà du dernier train pour le retour à Bruxelles. Il fut indubitablement passionnant!

Présentation au groupe de travail «foncier» de la FWA (17 décembre 2013)

Le 17 décembre 2013, Terre-en-vue a été invité à se présenter au groupe de travail «foncier» de la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA), qui tente de dégager des pistes de réflexion en vue de la future réforme de la loi sur le bail à ferme, suite à sa régionalisation. De nombreuses personnes étaient présentes et particulièrement intéressées par l'exposé, pour la plupart impressionnées par les actions déjà mises en oeuvre par le mouvement.

2014

Quartier frimas (21 janvier 2014)

C'est au coin du feu, dans une ancienne brasserie bruxelloise que se réunissent régulièrement des personnes soucieuses du fonctionnement de notre système alimentaire. Terre-en-vue est invitée le 21 janvier 2014 à expliquer le mouvement et les enjeux de l'accès à la terre, aux côtés d'Éric Meganck, du Département de l'Aménagement Foncier Rural (DAFOR) de la région wallonne et de Valérie Op de Beek de la Fugea. Soirée intime et fructueuse, mettant en lumière la force des actions citoyennes et les collaborations possibles avec les acteurs publics.

La Reid (27 janvier 2014)

Le 27 janvier, l'équipe et 3 ambassadeurs se rendent à Bassange pour une réunion autour du projet de la Montagne Saint Pierre, avec les agriculteurs concernés. Ensuite, ils s'orientent vers l'Institut Provinciale Enseignement Agronomique de la Reid où une trentaine d'étudiants les attendent pour une intervention. L'idée est de leur présenter Terre-en-vue sous la forme d'une petite pièce de théâtre qui explique en quelques scénettes l'accès à la terre en Belgique. La pièce commence dès l'entrée en classe et l'attention est direc-

tement captée. La pièce se termine par l'organisation d'une soirée d'information avec un futur groupe local. Les invités sont... les élèves de la classe. C'est ainsi que démarre un débat très riche et touchant, avec la nouvelle génération des personnes qui nourrira une partie de la population de notre pays. C'est un honneur. En sortant, une des élèves se présente comme présidente de la branche locale de la FJA. Elle souhaite organiser une soirée du même style avec d'autres futurs agriculteurs. Beau jeu de domino! Nous espérons pouvoir soutenir ceux qui en auront besoin.

Parc naturel des plaines de l'Escaut (4 février 2014)

Le Parc naturel des plaines de l'Escaut organise régulièrement des conférences à destination d'un public principalement agricole de la région de Tournai. Le 4 février, le sujet concerne l'accès à la terre. Une petite centaine d'agriculteurs se sont déplacés, ce qui montre à nouveau l'intérêt porté à ce sujet essentiel et problématique. Le mouvement Terre-en-vue est présenté après le système français des SAFER (sociétés anonymes de droit public qui régulent le marché foncier agricole en France) et le projet de banque foncière wallonne. Les agriculteurs se révèlent au départ un peu sceptiques, mais finalement très intéressés par notre démarche.

Petit déjeuner Nature & Progrès (16/02/2014)

C'est à nouveau le groupe local de Bourdon qui saisit l'occasion des petits déjeuners organisés cette fois par Nature et Progrès pour présenter le projet de la ferme Renaud et convaincre de nouveaux coopérateur-riche-s.

Théâtre National (14/02/2014)

Le soir du 14 février 2014, 220 personnes se rendent au Théâtre National pour découvrir la pièce de théâtre «Nourrir l'humanité, c'est un métier». Après la pièce, la salle est baignée par un sentiment d'humilité et silence. Il y a de la matière de réflexion. Corentin Dayez de Oxfam MDM lance un débat avec Terre-en-vue et FIAN, ce qui nous permet de démontrer les liens entre l'accaparement des terres dans les pays du Sud et chez nous. Une discussion très riche entre le public et les intervenants se met en place pendant que les ambassadeurs animent un stand à l'extérieur de la salle où des dizaines de personnes s'arrêtent. Ce fut une belle soirée de diffusion de notre message et une belle coordination entre partenaires!

Ceinture alimen-terre liégeoise (17/02/2014)

Ce sont nos ambassadeurs liégeois qui ont assuré la présentation de Terre-en-vue lors de la soirée des porteurs de projets organisée par la ceinture alimen-terre liégeoise le 17 février 2014. Le défi était de taille: présenter Terre-en-vue en 6 minutes, avec des diapositives qui défilent automatiquement ! Ensuite, les participants étaient invités à se présenter aux tables tenues par les porteurs de projets pour poser toutes leurs questions permettant de faire mûrir chaque projet. Bien que la consigne était de ne pas y répondre, l'équipe d'ambassadeurs n'a finalement pas pu s'empêcher d'engager des discussions passionnantes avec le public !

— Site internet

2013 a été consacrée à la consolidation du site internet, afin qu'il puisse devenir un outil efficace, tant pour la gestion des parts de coopérateurs et des entrées de nouveaux membres, que pour la communication du mouvement. Pierre Brochner et Matthieu Jaumotte de l'asbl ACTIC ont continué à s'investir avec le soutien de l'équipe de Terre-en-vue pour tenter de finaliser les différents chantiers.

Un outil de gestion essentiel

Le site internet constitue pour le mouvement un formidable outil de gestion: les candidats membres et coopérateurs peuvent s'inscrire directement sur le site. Ils reçoivent automatiquement un mail attestant leur inscription. Après vérification du paiement cor-

respondant et le cas échéant de leur admission par le CA, ils reçoivent un accès à leur profil dans lequel se trouve leur certificat de parts et l'état de leurs cotisations. S'ils ont choisi de dédier leurs parts à un projet précis, ils reçoivent également accès aux racines de l'arbre de projet, qui leur permet d'échanger des informations avec les autres membres du groupe local.

C'est donc le site internet qui nous permet de gérer les registres légaux: celui des membres de l'asbl et celui des coopérateurs. C'est également via le site internet que nous générons les certificats de parts. Nous n'avons bien entendu pas négligé d'assurer un «back-up» permanent de nos données, au moyen du serveur mis à disposition par l'asbl Actic.

Un outil de communication efficace

Le site internet permet aussi au mouvement de communiquer vers le grand public. En 2013, nous avons focalisé notre attention sur la présentation des projets que nous accompagnons. Nous espérons que les arbres des projets deviendront bientôt un bon outil au service des groupes locaux, non pas pour remplacer les contacts physiques qui sont évidemment les plus importants, mais pour les faciliter (fixation de réunions, centralisation des PV etc).

Nous avons également assuré la présentation de base du mouvement, de ses structures et de son historique. Nous y avons répertorié tous les articles de presse et commencé à utiliser les rubriques 'actualités' et 'agenda' pour permettre aux membres et coopérateurs de se tenir au courant des événements du mouvement.

À terme, le site internet pourrait également devenir une mine d'informations et d'articles de fond concernant l'accès à la terre. Certains ambassadeurs ou membres des groupes locaux se sont déjà portés volontaires pour lancer ce genre de projets en 2014.

Quelques statistiques:

- En 2013, **16.406 visites** du site ont été enregistrées, ce qui donne une moyenne annuelle de **1367 visiteurs par mois**.
- Le pic de visites a eu lieu au mois de juin avec **2950 visites** sur le mois et **302 visites** en un seul jour le 4 juin (jour de l'article de presse sur la ferme des frères Jacquemart paru dans l'Avenir) et **244 visites** le 16 juin (jour de la diffusion du reportage sur le journal télévisé de la RTBF). **130 visites** étaient enregistrées le 16 octobre suite à l'article paru dans le Métro; **792 visites** pendant les 5 jours suivant notre présentation à la FWA.
- En 2014, les pics de visites a eu lieu le 13 février avec **342 visites** (jour de l'intervention à «On n'est pas des pigeons») et le 14 février avec **227 visites** (jour de l'intervention à Matélé et de la présentation au Théâtre National) et exactement **400 visites** dans les 3 jours qui ont suivi la présentation à la soirée organisée par la Ceinture alimen-terre liégeoise (17 février).

– Autres outils de communication

2013 nous a également permis d'avancer sur d'autres outils de communication, à commencer par une première série **d'affiches** et de **folders** pour la foire de Libramont. C'est Sophie Caillaux (compagne de Pierre Vandewiele installé au domaine de Graux) qui les a réalisés. Le travail a ensuite été repris par Chloé Vargoz, graphiste du mouvement, qui a également réalisé des **roll-ups** et **drapeaux** que nous avons inaugurés au théâtre national le 14 février 2014 pour accueillir le public de la pièce de théâtre «Nourrir l'humanité, c'est un métier».

Le projet de la ferme Renaud a également été l'occasion de réaliser une **première capsule vidéo**, qui a été diffusée pour la première fois lors de la journée de présentation du 24 novembre à la ferme. Elle a été publiée sur vimeo fin novembre et a déjà beaucoup circulé. Nous avons constaté que c'était un outil très efficace pour présenter le projet en quelques minutes et réunir de nouveaux coopérateurs.

— Présence dans les médias

En 2013, plusieurs **émissions radiophoniques** et télévisées sur Terre-en-vue ont été diffusées:

- Émission «Alors on change» diffusée le 13 juillet 2013 (focus sur la ferme Marion)
- Débat sur l'accaparement des terres diffusé sur Radio Esperanzah et sur les radios universitaires francophones le 4 août 2013
- Reportage au journal parlé de la RTBF, diffusé le 16 juin 2013 à 13h
- Reportage «La clé des champs» (RTBF), diffusé le 30 novembre 2013

Plusieurs **articles de presse** sont également parus:

- Vers l'Avenir du 4 juin 2013 (focus sur les fermes des frères Jacquemart)
- Journal Métro du 16 octobre 2013
- Le Soir du 12 novembre 2013 (focus sur la ferme Renaud)
- La lettre paysanne (journal de la Fugea): n°18 de janvier 2013, n°23 de juin 2013, n°24 de juillet 2013 et n°27 de novembre 2013

Début 2014 également, **plusieurs émissions** nous ont permis de présenter Terre-en-vue:

- Journal télévisé de TV Luxembourg du 3 janvier 2014 (focus sur la ferme Renaud)
- Émission RCF (Liège) du 4 février 2014
- Émission «Utopia» (RTBF) du 5 février 2014
- Émission «On n'est pas des pigeons» (RTBF) du 13 février 2014
- Émission «Faut qu'on parle» (Matélé) du 14 février 2014

et plusieurs **articles de presse** sont parus:

- Le Sillon belge du 7 février 2014 (focus sur la ferme Larock)
- Vers l'Avenir du 2 janvier 2014 (focus sur la ferme Renaud)
- Plein Soleil du 19 février 2014.



4. Plaidoyer

L'élan de l'accompagnement des projets et de la recherche et développement nous a laissé peu de temps de lecture en 2013, pour approfondir notre discours. Néanmoins, nous sentons à quel point la réalité agricole à laquelle nous sommes confrontés quotidiennement a éclairci notre vision.

Heureusement, d'autres partenaires autour de nous se concentrent sur la question du plaidoyer politique. FIAN a publié en 2012 une étude sur l'accès à la terre et les directives volontaires et a participé en 2013 avec entre autres Oxfam Solidarité, Entre-aide & Fraternité, CNCND & SOS Faim à une étude sur la complicité de la Belgique dans l'accaparement des terres au niveau mondial. Leurs réflexions nourrissent le mouvement Terre-en-vue et nous préparons avec eux pour une action de plaidoyer après l'assemblée générale, pour profiter de la campagne électorale et obtenir des engagements sur lesquels nous pourrions ensuite nous appuyer pour interpeller les futurs ministres concernés.

En parallèle, nous avons suivi de près la réforme apportée par le code wallon de l'agriculture, spécialement quant à sa partie foncière, dans laquelle se trouve l'intéressante initiative de banque foncière, qui pourra devenir un outil très complémentaire au mouvement Terre-en-vue, pourvu qu'elle soit réellement mise en oeuvre, d'où l'importance d'interpeller les prochains ministres sur la question.

Au niveau européen, nous travaillerons bientôt avec nos partenaires Grundtvig sur une stratégie de plaidoyer, à partir des constats développés par le groupe de recherche «Access to land».

5. Recherche et développement

— Outils juridiques – contrat de mise à disposition

L'année 2013 fut une année importante pour développer les outils juridiques du mouvement, spécialement la servitude environnementale et le contrat d'emphytéose. C'est avec la fructueuse collaboration de notre notaire, M^e Pierre-Yves Erneux, que nous les avons développés. Nous tenons à le remercier chaleureusement pour son engagement, son inventivité et sa disponibilité.

Il s'agit d'outils que nous présentons ici après de mûres réflexions, en vue d'une appropriation collective par le mouvement Terre-en-vue. Toutes les personnes intéressées à poursuivre le processus de réflexion sont les bienvenues.

Contexte

La servitude environnementale et le contrat d'emphytéose sont des outils juridiques qui, de manière combinée, visent à établir un lien juridique fort et adapté, entre Terre-en-vue et les agriculteurs à qui Terre-en-vue confie les terres.

Les deux outils combinés permettent:

- de développer une nouvelle relation entre propriétaires terriens et agriculteurs
- d'assurer la préservation et une gestion adéquate des biens communs
- d'encourager sur les terres confiées aux agriculteurs des pratiques agronomiques favorables à l'environnement, de générer des services environnementaux au bénéfice de la société et de limiter les pratiques agricoles peu respectueuses de l'environnement
- de mettre fin au contrat d'emphytéose en cas de non-respect de ces interdictions.

L'outil juridique actuel qui s'impose dans les relations entre propriétaires et agriculteurs est le bail à ferme. Cet outil a été obtenu après de grandes luttes de la part du secteur agricole. Malheureusement, il n'est pas satisfaisant pour le mouvement Terre-en-vue et ce, pour deux raisons principales:

- La «**liberté de culture**» liée au bail à ferme¹⁴ empêche le propriétaire de s'assurer que l'agriculteur à qui il confie ses terres développera un projet respectueux de l'environnement. La notion a été interprétée de manière tellement large qu'elle ne concerne pas seulement les choix posés en termes de type de cultures – ce qui est légitime (ex: le propriétaire n'a pas à imposer à l'agriculteur de faire pousser du blé ou de l'orge, de faire de l'élevage, du maraichage ou de la grande culture). La liberté de culture concerne aussi le mode de culture (respectueux ou non de l'environnement – pour ne pas dire conventionnel ou bio). Les notions de «gestion en bon père de famille» et de «restitution en état d'assolement»¹⁵ ne sont pas suffisantes pour pouvoir donner congé à un agriculteur qui ne gère pas ses terres de manière respectueuse de l'environnement (le congé n'est pas jugé valable par les juges à cause de la liberté de culture). Avec le bail à ferme, Terre-en-vue ne peut donc pas assurer la protection des terres acquises, d'autant plus que l'agriculteur peut céder son bail très facilement à un autre agriculteur (par la cession de bail ou par l'échange), si bien que la relation de confiance que Terre-en-vue pourrait construire avec l'agriculteur ne protégerait pas les terres vis-à-vis d'un autre.
- Les modalités de **cession** du bail à ferme sont très légères. L'agriculteur peut céder son bail à ses descendants (jusqu'au 3ème degré de parenté) sans l'accord du propriétaire¹⁶ (donc de Terre-en-vue) – que le successeur ait l'intention ou pas de respecter les engagements que nous aurions convenus. L'agriculteur peut également procéder à des «échanges» de terres sans l'accord du propriétaire¹⁷ – que le coéchangeur ait l'intention ou pas de respecter les engagements que nous aurions convenus. L'agriculteur doit obtenir l'accord du propriétaire (donc de Terre-en-vue) pour d'autres cessions¹⁸ mais dans la pratique, les juges n'acceptent pas que les propriétaires s'opposent à une cession (pour eux, il n'y a pas de raison valable de s'y opposer). Enfin, la cession d'une terre à un jeune agriculteur s'accompagne d'un «chapeau» (pas-de-porte) versé par le repreneur au cédant. Cette somme importante échappe ainsi au propriétaire du bien et pénalise le repreneur.

Ces points ne sont pas problématiques seulement pour Terre-en-vue mais aussi pour l'ensemble des propriétaires, tant publics que privés. C'est pourquoi la majorité d'entre eux essaient de déroger au bail à ferme:

- Soit quand leurs terres deviennent libres d'occupation: ils concluent alors un contrat précaire et gratuit ou un contrat de vente d'herbes.¹⁹
- Soit ils prennent un numéro de producteur agricole et donnent congé à l'agriculteur pour motif d'exploitation personnelle (c'est un motif valable de congé)²⁰. Ils font alors cultiver leurs terres par des sociétés de gestion agricole (par exemple Agriland) pour éviter de retomber dans le régime du bail à ferme.

Ces évolutions ne sont pas favorables à une agriculture paysanne de proximité car elles limitent l'accès à la terre via la location, la seule solution devenant l'acquisition à des prix démesurés.

La loi sur le bail à ferme vient d'être régionalisée et pourrait faire l'objet d'une réforme lors de la prochaine législature. Nous pensons que Terre-en-vue a son rôle à jouer dans cette réforme. L'expertise et les outils que nous développons, entre autre la servitude environnementale, doivent permettre de porter un plaidoyer et d'alimenter les réflexions

14 Article 24 de la loi du 4 novembre 1969 relative aux règles particulières aux baux à ferme.

15 Article 24

16 Article 34.

17 Article 30.

18 Article 30.

19 Article 2 précise que ces types de contrats ne sont pas soumis aux règles particulières aux baux à ferme.

20 Article 8 et 9.

vers des solutions pertinentes et adaptées aux enjeux du monde agricole, permettant de protéger les terres et d'encourager une agriculture paysanne et respectueuse du sol, de l'air et de l'eau. Bien sûr, il faut être prudent et ne pas entrer dans les querelles de propriétaires-locataires du secteur agricole, mais plutôt tenter d'être exemplaires et d'ouvrir d'autres voies, de mettre en évidence des bonnes pratiques. Ces pourquoi ces outils concrets servent avant tout les projets que nous accompagnons sur les terres de Terre-en-vue ou sur celles appartenant à d'autres propriétaires terriens qui cherchent à faciliter l'installation d'agriculteurs (par exemple, au Domaine de Graux).

La servitude environnementale – explication technique

Il s'agit d'un concept qui a déjà été développé dans d'autres pays sous une forme plus ou moins équivalente (USA, RU, France avec le bail environnemental...).

Pour rappeler le principe, on connaît tous la servitude de passage, qui permet à un fond enclavé (appelé fond «dominant») d'accéder à la route par un chemin tracé sur un autre fond (appelé fond «servant»). Ici, on utilise le même concept mais de manière plus «abstraite»: la servitude induit des pratiques agronomiques sur un fond, pratiques qui permettent de générer des services environnementaux au bénéfice des autres fonds (et plus généralement à toute la société). Ainsi, le gestionnaire du fond «servant» s'engage à travailler la terre de manière à ce que son fond soit rendu utile aux autres fonds.

L'intérêt de la servitude est qu'elle est inscrite dans l'acte de propriété et non pas dans un bail. Elle est liée à la terre et pas à la relation propriétaire-locataire. Elle dépasse donc la seule action de Terre-en-vue et perdurera le cas échéant, au-delà du mouvement.

Dans la rédaction de la servitude, il faut trouver un équilibre entre:

- 1 – la volonté d'**interdire des pratiques culturelles nocives** pour l'environnement et la volonté d'**encourager des pratiques culturelles** qui permettent de produire de la nourriture (donner à l'agriculteur un certain pouvoir d'ingérence sur la nature, mais tout en évitant les impacts négatifs)
- 2 – la volonté d'éviter qu'elle ne devienne un outil de résolution des **conflits de voisinage** et la volonté de lui donner suffisamment de **force juridique** pour qu'elle soit réellement utile
- 3 – la volonté de mettre en valeur l'importance des services environnementaux qui sont générés **pour la société toute entière**, et **éviter de permettre à n'importe qui** de l'invoquer sans raison valable.

La servitude environnementale - projet de contenu

[Remarque préalable: Il s'agit ici d'un projet proposé par les conseils d'administration et l'équipe de permanents, à avaliser par le mouvement Terre-en-vue dans son ensemble, et spécialement par les agriculteurs et groupes locaux.]

Objet

Dans le respect du but social dont elle s'est dotée, la société acquéreuse déclare que la vocation nourricière de tout patrimoine immobilier qu'elle acquiert, ainsi que l'utilisation durable et le mode d'exploitation qui en découle sont des conditions substantielles de son consentement à l'acquisition, la durabilité étant définie tant par ses caractéristiques environnementales que sociales et économiques.

À ce titre, elle entend grever tout immeuble appelé à entrer ou à transiter par son patrimoine de servitudes environnementales, dans l'intérêt de l'environnement en général, entendu au sens large (qualité des sols, des sous-sols, de l'air et de l'eau, qualité des paysages et respect de la biodiversité) et des fonds avoisinants en particulier.

Modalités

Cela étant, toute mise à disposition de la terre est assortie des modalités suivantes:

1. L'utilisation du bien respecte toutes les législations en vigueur.
2. Sont interdits:
 - l'épandage et le déversement sur le bien de tout produit chimique de synthèse
 - l'utilisation sur le bien de semences enrobées par des produits phytopharmaceutiques chimiques
 - le recours sur le bien à des organismes génétiquement modifiés
 - l'usage de tout traitement préventif de synthèse, facteurs de croissance de synthèse ou acides aminés de synthèse administrés aux troupeaux d'animaux présents sur le bien
 - le dépôt sur le bien de tout immondice.
3. Le taux d'humus ou de matière organique du sol tel que décrit dans l'état des lieux annexé à la présente est maintenu. Le cas échéant, il est amélioré afin d'atteindre un taux égal ou supérieur à 2%.
4. L'agroécosystème développé sur le bien fixe un minimum estimé de 50 kg d'azote par hectare en moyenne, par la présence de légumineuses. L'estimation se fait sur base de la littérature scientifique et la moyenne est calculée sur la durée de rotation mise en place par l'occupant.
5. Une couverture hivernale du sol est maintenue, sauf en cas de force majeure.
6. Les éléments naturels identifiés dans l'état des lieux annexé à la présente sont préservés. Sont considérés comme éléments naturels: les haies, arbres isolés, arbres en ligne, arbres fruitiers haute tige, bosquets, arbustes et buissons, mares et étangs, fossés, murs de pierres, bandes enherbées ou aménagées gérées extensivement, affleurements rocheux et les ruisseaux.

[OPTIONNEL: Au moment de l'acquisition et de l'insertion de la servitude dans l'acte de propriété, si la coopérative l'estime nécessaire, elle peut décider d'ajouter les clauses suivantes]:

- Quand la taille du bien le permet] Au minimum 7 % de la surface du bien est affectée à des éléments naturels, en tenant compte des enjeux environnementaux prioritaires identifiés au niveau local tel que la lutte contre l'érosion, la protection des eaux des surfaces ou la biodiversité. Sont considérés comme éléments naturels: les haies, arbres isolés, arbres en ligne, arbres fruitiers haute tige, bosquets, arbustes et buissons, mares et étangs, fossés, murs de pierres, bandes enherbées ou aménagées gérées extensivement, affleurements rocheux et les ruisseaux. Les 7 % sont calculés selon la projection au sol, à la taille optimale que l'élément peut atteindre.
- [Quand c'est nécessaire de préserver le milieu naturel]
 1. Il est interdit de retourner ou de drainer la prairie.
et/ou
 2. Il est interdit de construire des installations fixes, étant entendues comme requérant l'aménagement d'une chappe de béton.
et/ou
 3. Il est interdit d'utiliser des amendements tels que la chaux.

Mise en oeuvre

Les modalités décrites ci-dessus seront mises en oeuvre de la manière suivante:

1. **Un état des lieux** est réalisé au moment de l'acquisition. Cet état des lieux inclut au minimum: le taux d'humus, les éléments naturels à préserver ainsi que le sous-bassin hydrographique dans lequel le bien est situé. Le cas échéant, il peut également inclure les éléments naturels à introduire.
[On entend par «sous-bassin hydrographique» toute zone dans laquelle toutes les eaux de ruissellement convergent à travers un réseau de rivières, de fleuves et éventuellement de lacs, vers un point particulier d'un cours d'eau (normalement un lac ou un confluent). Il y a 15 sous-bassins pour la Région wallonne:

Dans le bassin de la Meuse: Meuse amont, Meuse aval, Sambre, Ourthe, Amblève, Semois-Chiers, Vesdre, Lesse.

Dans le bassin de l'Escaut: Escaut-Lys, Dendre, Dyle-Gette, Haine, Senne.

Dans le bassin de la Seine: Oise.

Dans le bassin du Rhin: Moselle.]

2. **Un bilan périodique** est réalisé à des dates régulières, en collaboration avec le groupe local de coopérateurs qui ont dédié leurs parts au projet. Le bilan inclut au minimum: une vérification du respect des modalités.

3. En cas de violation ou de crainte sérieuse de violation d'une ou plusieurs modalités, tout propriétaire ou usager d'un fond peut en avertir la coopérative Terre-en-vue, pour autant que le fond soit localisé à moins d'un kilomètre à vol d'oiseau calculé à partir des bords externes du bien ou dans le sous-bassin hydrographique dans lequel est situé le bien, ou qu'il s'agisse de la commune du ressort. Dans ce cas, la coopérative Terre-en-vue est tenue d'entreprendre une démarche de **concertation**, afin d'inviter l'agriculteur à remédier à cette situation, de préférence en collaboration avec le plaignant et le groupe local de coopérateurs qui ont dédié leurs parts au projet. Le cas échéant, la coopérative se fait entourer de conseillers techniques.

[4. Faut-il conserver? À défaut de remédiation dans les trois mois de l'appel à la coopérative Terre-en-vue, le plaignant peut en avertir la fondation Terre-en-vue, pour autant qu'il soit localisé à moins d'un kilomètre à vol d'oiseau calculé à partir des bords externes du bien ou dans le sous-bassin hydrographique dans lequel est situé le bien, ou qu'il s'agisse de la commune du ressort. Dans ce cas, la fondation Terre-en-vue est tenue d'entreprendre une démarche de **concertation**, afin d'inviter l'agriculteur à remédier à cette situation, de préférence en collaboration avec le plaignant.]

4. À défaut de remédiation dans les six mois de l'appel à la coopérative Terre-en-vue, tout propriétaire ou usager d'un fond, pour autant que ce fond soit localisé à moins d'un kilomètre à vol d'oiseau calculé à partir des bords externes du bien ou dans le sous-bassin hydrographique dans lequel est situé le bien, ou qu'il s'agisse de la commune du ressort, est **en droit d'agir** directement contre le propriétaire.

Le contrat d'emphytéose

Le contrat d'emphytéose est celui qui permettrait de régir la mise à disposition des terres. Il serait lié à la servitude environnementale dans la mesure où il s'y référerait et où le non-respect d'une clause de la servitude pourrait entraîner la rupture du contrat d'emphytéose.

Le droit d'emphytéose se base sur une très vieille loi datant de 1824. Elle ne comporte qu'une vingtaine d'articles et laisse beaucoup de latitude aux parties, étant donné que celles-ci peuvent déroger à toutes les dispositions de la loi sauf à l'article qui concerne la durée.

L'idée est d'imaginer un droit d'emphytéose qui soit le plus proche possible du bail à ferme. Il devrait ainsi:

- laisser une certaine liberté de culture, dans le cadre de la **servitude** environnementale, pour qu'on puisse s'assurer du respect de l'environnement et rompre le contrat si ce n'est pas le cas
- permette de garder une maîtrise sur la **cession**: que l'agriculteur ne puisse céder son droit qu'à d'autres agriculteurs qui s'inscrivent dans la même philosophie
- être de **très longue durée** pour donner une grande stabilité à l'agriculteur (s'approcher du bail de carrière)
- prévoir une **redevance** qui soit juste et équitable pour l'agriculteur et en rapport avec le potentiel du lieu.

Les caractéristiques du droit d'emphytéose sont les suivantes:

- C'est un droit «réel»: cela signifie que l'agriculteur a un droit direct par rapport à la terre qu'il travaille, qu'il peut réclamer contre quiconque. Ce n'est pas un droit «personnel» entre lui et le propriétaire, qui lui permettrait de réclamer des choses au propriétaire. Un droit réel est cessible (peut être revendu), mais les parties peuvent convenir de conditions de cession.
- Dans le cadre du droit d'emphytéose, l'agriculteur doit se comporter «comme le propriétaire le ferait» et ne rien faire qui diminuerait la «valeur» du fond (à nous de déterminer ce que nous entendons par «valeur»).
- Le droit d'emphytéose doit être d'une **durée** minimale de 27 ans (on ne peut pas y déroger!). Ceci donne une grande sécurité juridique à l'emphytéose, parce que cette durée minimale est similaire à celle du bail à ferme qui prévoit 9 x 3 ans. On évite ainsi le risque de requalification (que le juge dise qu'en réalité, on a voulu conclure un bail à ferme).
- Pour le droit d'emphytéose, la **redevance** est établie «en reconnaissance du droit de propriété». Elle peut se faire soit en argent, soit en nature. Il s'agit donc d'une approche non exclusivement économique qui est proche de la conception du mouvement (retour 'en nature' pour les coopérateurs, développement de monnaies locales etc).
- Le droit d'emphytéose concerne surtout ce qui se passe sur le sol. La loi sur le droit d'emphytéose dit explicitement «l'emphytéote (agriculteur) pourra disposer à sa volonté de toutes les **plantations** qu'il aura faites lui-même».
- Le droit d'emphytéose est aliénable, mais on peut prévoir des conditions de cession. Cela aurait plus de force juridique que de dire qu'il serait complètement inaliénable parce qu'alors on s'éloignerait trop du bail à ferme (risque de «requalification» par le juge).
- Le droit d'emphytéose permet de prévoir des conditions de rupture: la loi dit explicitement «l'emphytéote pourra être déclaré déchu de son droit pour cause de dégradations notables de l'immeuble, et d'abus graves de jouissance, sans préjudice de dommages et intérêts». Ce n'est évidemment pas le but du mouvement, mais on doit prévoir tous les cas, même malheureux.

Conclusion

Il nous semble que la combinaison des deux outils (SE et CE) nous permettront de développer le mouvement Terre-en-vue sereinement, pour tenter d'atteindre le mieux possible notre double objectif de protection des terres nourricières et de facilitation de l'accès à la terre pour une agriculture paysanne et responsable.

Bien sûr, ils ne seront utiles que pour autant que nous concentrons notre énergie sur les dynamiques locales et le développement d'outils de communication consciente, de gestion des groupes et de prévention des conflits, afin d'éviter de devoir un jour «expulser» un agriculteur qui ne respecterait pas les conditions. C'est le fondement du mouvement: la création de liens nouveaux et de nouveaux liens entre agriculteurs et consommateurs, qui soient porteurs de sens.

Concrètement, ces deux outils seront présentés aux assemblées générales afin de recueillir les questions et poursuivre les réflexions.

Si des personnes sont volontaires pour suivre le processus à ce propos, elles sont les bienvenues et peuvent prendre contact avec:

Zoé Gallez — zoe@terre-en-vue.be — 0496 68 28 62.

— Outils d'accompagnement des projets

Après avoir accompagné plusieurs projets, et suite à une évaluation de ce processus, nous avons décidé d'élaborer une procédure d'accompagnement. Ceci nous semblait surtout important pour garantir une cohérence maximale, dans les limites de notre objet social. À chaque étape, nous avons accordé une attention particulière à l'autonomie des dynamiques locales.

Nous tenons à préciser que ces outils sont actuellement en cours de construction et d'appropriation collective. Toutes les personnes intéressées à participer à ce processus sont les bienvenues.

Nous avons commencé par élaborer un schéma de procédure de gestion des projets, spécifique aux projets d'acquisition. Par la suite, nous développerons également un schéma pour les projets sans acquisition, pour lesquels nous nous concentrerons sur la mise en place d'un bon cadre de collaboration entre propriétaire et agriculteur. Ce schéma a été élaboré en concordance avec les critères de recevabilité qui se précisent au fur et à mesure des expériences d'accompagnement. Ces critères devront également être développés et adoptés par le mouvement, avec l'ensemble des outils d'accompagnement pour assurer une cohérence d'ensemble.

Le schéma d'accompagnement consiste en quatre phases. Les premiers projets ne sont pas tous passés par ces phases étant donné que le schéma n'existait pas encore. C'est d'ailleurs grâce à ces projets que nous avons pu rassembler l'expérience nécessaire pour mettre en place ce schéma, qui nous aide à mieux structurer notre travail, tout en gardant une dose de flexibilité.

I. La phase «premier contact» Cette phase permet de vérifier la recevabilité d'un projet (en équipe), puis son admissibilité (avec les CA ou un comité d'accompagnement), afin d'éviter d'investir trop de temps dans des projets qui n'entrent pas dans les missions du mouvement ou qui ne sont pas encore suffisamment mûrs. Ceux-ci sont orientés vers des partenaires plus adéquats, ce qui nous permet de nous concentrer sur les demandes qui se trouvent au cœur de notre objet social.

Le but de cette phase est de récolter un maximum d'informations sur le projet afin de poursuivre l'accompagnement en bonne connaissance de cause. Elle nous permet également de commencer à inclure des personnes ressources locales (membre du futur ou actuel groupe local) avec qui nous pourrions co-construire le projet, y compris des ambassadeurs locaux existants ou à former.

Pour cette phase nous utilisons:

- un PV de premier contact, intégrant un cadre explicatif de Terre-en-vue
- un questionnaire rempli par le demandeur, si possible en collaboration avec des personnes ressources locales
- un PV d'entretien si une rencontre est jugée utile
- un cadre pour une analyse SWOT²¹, qui permet de mettre en évidence les forces, faiblesses, opportunités et menaces du projet.

II. La phase «projet potentiel» cette deuxième phase permet d'approfondir nos connaissances du projet sur base d'une fiche technique spécifique au mouvement. Cette fiche doit permettre aux CA de se prononcer sur l'opportunité d'une acquisition dans le cadre de ce projet (ouverture d'un appel à nouveaux coopérateurs).

21 Matrice SWOT: Strengths, Weaknesses, Opportunities, and Threats.

Cette phase est très similaire à la précédente, mais elle permet d'agir avec plus de précision. Elle nous permet de mieux répartir les rôles entre les différents organes du mouvement, ainsi que d'identifier les partenaires compétents et complémentaires à notre expertise. C'est également dans cette phase que le plan d'entreprise est étudié en détail.

Pour cette phase, nous utilisons principalement:

- une fiche technique, fruit de réflexions au sein du mouvement et avec nos partenaires, laquelle est remplie en collaboration avec des personnes ressources locales
- une convention de collaboration signée entre Terre-en-vue et le porteur de projet.

En 2014, nous validerons une version actualisée de la fiche technique, complétée par une grille d'indicateurs.

III. La phase «accompagnement» ou «GO» pendant cette phase, nous facilitons, si nécessaire, le développement de la dynamique locale: structuration du groupe, soirées d'informations, communication,... Si tout se déroule comme prévu, à ce stade-ci, le terrain à acquérir est déjà connu. Si ce n'est pas le cas, la valeur et les caractéristiques du terrain sont étudiées. Ceci afin de chiffrer la demande et de cadrer l'offre éventuelle de Terre-en-vue.

Durant cette phase, le projet est devenu suffisamment solide pour s'ouvrir à un plus grand public. Il sera exposé lors de moments d'information, via notre site internet et via notre forum, mais également dans les médias. La rédaction de la servitude environnementale et le contrat d'emphytéose prennent forme. Un état des lieux est réalisé qui nous permettra de compléter la fiche technique et plus tard, de procéder à une évaluation périodique sur base des clauses indiquées dans la servitude environnementale et de la grille d'indicateurs liée à la fiche.

Pour cette phase nous utilisons:

- la servitude environnementale et le contrat d'emphytéose
- la fiche technique et l'état des lieux, élaborés en collaboration avec des personnes ressources locales.

En outre, pendant l'année 2014, nous aimerions collaborer avec nos partenaires sur le développement d'une approche intégrée pour la détermination de la valeur des terres à acquérir. Ceci pourrait se faire entre autres avec Terre de Liens NPdC et avec De Landwaard.

IV. La phase «en cours»: pendant cette phase, les terres sont mises à disposition de l'agriculteur, selon qu'une acquisition a été réalisée (acte de vente signé) et qu'un contrat d'occupation (contrat d'emphytéose ou autre²²) a été signé. Si le montant nécessaire n'est pas rassemblé au niveau local et que nous avons dû utiliser du capital «non-dédié» afin de procéder à l'achat des terres, les actions de recherche de coopérateurs locaux sont renforcées.

Durant cette phase, nous utiliserons principalement: la grille d'indicateurs pour le suivi du projet. Cet outil permettra au porteur de projet de comprendre l'évolution de son projet et aux coopérateurs de mieux percevoir les impacts de leur mobilisation.

Ce schéma d'accompagnement sera publié sur le site internet une fois qu'il sera passé par toutes les étapes de son développement collectif. Nous vous invitons à participer à ce processus.

²² Dans le cas de «espaces test» ce sera plutôt un contrat de durée plus limitée.

— Les indicateurs de suivi des projets

En complément à la procédure d'accompagnement des projets, nous travaillons à l'élaboration d'un outil de suivi, au service des porteurs de projet, des (futurs) coopérateurs et des responsables des projets (les personnes ressources locales, les membres référents du conseil d'administration et de l'équipe). Son but est de pouvoir comprendre et suivre l'évolution des projets en fonction du potentiel spécifique qu'ils portent chacun en leur sein.

Cet outil est réfléchi en lien avec d'autres outils, entre autre la fiche technique. Il a été comparé avec d'autres outils existants en Belgique (notamment les outils de Crédal), en France (IDEA, DIAGNOSTIQUE) et en Allemagne (Regionalwert AG).

Il est également conçu de façon à offrir des possibilités de collaboration avec des partenaires potentiels comme le GIRAF (groupe d'étude en agroécologie) ou le Centre de Recherche Agronomique de Wallonie (CRA). Il est important pour nous de développer un outil qui sera à la fois pertinent, performant et accessible, le but étant d'être le plus inclusif possible et d'être compréhensible par tous, et pas seulement par les experts.

Les outils d'accompagnement et suivi de projets seront présentés aux personnes intéressées après l'assemblée générale, afin de recueillir les questions et de poursuivre les réflexions.

Si des personnes sont volontaires pour suivre ce processus, elles sont les bienvenues et peuvent prendre contact avec :

Maarten Roels — maarten@terre-en-vue.be — 0496 68 28 78.

Conclusion

Comme vous avez pu le constater dans ce rapport, l'année 2013 fut particulièrement riche en apprentissages et expériences à tous les niveaux: tant pour l'accompagnement des projets que pour la structuration du mouvement, les dynamiques locales, la communication et le développement de nouveaux outils.

Nous remercions vivement toutes les personnes qui ont participé à ce développement avec leur énergie, intelligence, clairvoyance et disponibilité.

L'année 2014 est envisagée dans la même continuité. Nous poursuivrons l'accompagnement des projets et le développement des groupes locaux qui les entourent, afin de libérer de nouvelles terres nourricières ; nous continuerons à développer le mouvement en y intégrant la fondation ; nous finaliserons les outils d'accompagnement en les mettant en pratique; nous renforcerons encore la communication et les liens avec notre réseau. Nous profiterons également de cette année électorale pour interpeller les différents partis politiques au sujet de l'accès à la terre.

Bref, il reste du pain sur le planche et tout le monde est le bienvenu pour mettre la main à la pâte! Le défi sera de déléguer un maximum les tâches, de favoriser la prise d'initiatives et l'autonomie locale, d'inclure toutes les personnes qui souhaitent s'impliquer, de communiquer de manière efficace et de bien se coordonner pour maintenir le cap vers les «terres en vue»...



Liste des annexes

- Compte de résultats et bilan 2013 de l'ASBL
- Compte de résultats et bilan 2013 de la coopérative
- Budget 2014 pour l'asbl
- Budget 2014 pour la coopérative
- Projet de statuts de la fondation
- Budget 2014 pour la fondation
- Servitude environnementale – texte en projet
- Document d'accompagnement des groupes locaux – texte en projet
- Propositions de modifications statutaires.